



République Centrafricaine
Unité – Dignité – Travail

Ministère de l'Équipement et des Travaux Publics (METP)

Projet d'Amélioration des Corridors Régionaux d'Afrique Centrale (P175235)

**Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
(PMPP)**



Novembre-2022

Table des matières

Contents

SIGLES ET ACRONYMES.....	3
INTRODUCTION	5
1. BREVE DESCRIPTION DU PROJET	6
1.1 Objectif du projet	6
1.2 Composantes du projet	6
1.3 Arrangement institutionnel de mise en œuvre	10
1.4. Zone d'intervention du projet	10
2. RESUME DES ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	11
3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES.....	12
3.1. Parties touchées	12
3.2. Parties intéressées.....	12
3.3. Groupes vulnérables.....	13
3.4. Synthèse des besoins des parties prenantes au projet.....	13
4. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	15
4.1. Objectifs et calendrier du programme de mobilisation des parties prenantes	15
4.2. Stratégie proposée pour la diffusion des informations	15
4.3 Stratégie proposée pour les consultations.....	20
4.4. Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables	25
4.5. Calendrier	25
4.6. Examen des commentaires	26
4.7. Phases ultérieures du Projet	27
5. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	28
5.1. Ressources.....	28
5.2. Fonctions de gestion et responsabilités	30
6. MECANISMES DE GESTION DES PLAINTES DU PACRAC.....	31
6.1. Introduction.....	31
6.2. Organisation	31
6.3. Fonctionnement	32
6.4. Nature des plaintes dans le cadre du PACRAC	35
Dans le cadre des activités du Projet, la nature des plaintes pouvant être traitées et sans s'y limiter sont suivantes :.....	35
6.5. DESCRIPTION DU SCHEMA SPECIFIQUE DU CAS DE RECEPTION - TRAITEMENT D'UNE PLAINTÉ SENSIBLE OU HYPERSENSIBLE	35
6.6. PROCESSUS GENERAL DU TRAITEMENT D'UNE PLAINTÉ DANS LE CIRCUIT DU MGP.....	38
6.7. Actions envisagées	38
7. SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS DU PMPP	40
CONCLUSION.....	41
ANNEXE 1: FICHE D'ENREIGISTREMENT ET TRAITEMENT DES PLAINTES	42
ANNEXE 2 : FICHE DE SUIVI DES PLAINTES	44
ANNEXE 3 : GRILLE DE SUIVI DE LA DOCUMENTATION/STATISTIQUES DES PLAINTES	45
ANNEXE 4 : TABLEAU DE SYNTHESE DES ACTIVITES ANTERIEURES POUR LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	46
ANNEXE 5 : LE PLAN STRATEGIQUE DE COMMUNICATION	47
ANNEXE 6 : PROCES- VERBAL CONSULTATION PUBLICS MOUNGOUNBA.....	55
ANNEXE 7 : PROCES- VERBAL BOSSEMBELE	62
ANNEXE 8 : PROCES- VERBAL CONSULTATION PUBLICS BOSSANGO	68

SIGLES ET ACRONYMES

CES : Cadre Environnemental et Social

CEEAC : Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale

CEMAC : Communauté Économique et Monétaire en Afrique Centrale

CGES : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale

CGP : Comité de Gestion de Plaintes

CLGP : Comité Local de Gestion de Plaintes

CPR : Cadre de Politique de Réinstallation

CTS : Comité Technique de Suivi

CPPA : Cadre de Politique des Peuples Autochtones

DGEPC : Direction Générale des Études de la Programmation et du Contrôle

EIES : Études d'Impact Environnemental et Social

EAS : Exploitation et Abus Sexuels

HIMO : Haute Intensité de Main-d'œuvre

IDA : International Développement Association

ICP : Indicateur Clé de Performance

MTAC : Ministère des Transports et de l'Aviation Civile

METP : Ministère de l'Équipement et des Travaux Publics

MGP : Mécanisme de Gestion de Plaintes

ODP : Objectif de Développement du Projet

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PACRAC : Projet d'Amélioration des Corridors Régionaux d'Afrique Centrale

PAP : Personne Affectée par le Projet

PAS : Plan d'Action Stratégique pour la Navigation

PEES : Plan d'Engagement Environnemental et Social

PGMO : Plan (Procédure) de Gestion de la Main-d'œuvre

PGS : Plan de Gestion Sécuritaire

PFTT : Projet de Facilitation de Transport et de Transit

PF : Points Focaux

PMPP : Plan de Mobilisation des Parties Prenantes

PCR : Projet de Connectivité Rurale

PSS : Plan de Santé et de Sécurité

UGP : Unité de Gestion de Projets

RCA : République Centrafricaine

THIMO : Travaux à Haute Intensité de Main-Œuvre

VBG : Violences Basées sur le Genre

VIH : Virus de l'Immunodéficience

SIDA : Syndrome d'Immunodéficience Acquise

Introduction

La République du Congo, la République Démocratique du Congo, la République Centrafricaine et le Tchad préparent le Projet d'Amélioration des Corridors Régionaux d'Afrique Centrale. Ce projet appelé (PACRAC) qui a été initié par les quatre pays ci-dessus, est un projet d'un montant de 300 millions de dollars US qui sera financé par la Banque mondiale pour aider les quatre gouvernements, à préserver un entretien adéquat, réduire les coûts de transport et améliorer la qualité du service et de la sécurité des déplacements. Ce projet vise à renforcer l'intégration régionale de la RCA et le développement reliant la RCA avec les pays voisins.

L'intégration régionale effective est essentielle pour promouvoir le développement économique des pays d'Afrique Centrale, cependant, il est miné par plusieurs défis. Le cercle vicieux d'instabilité et fragilité aggravé par d'importants déficits d'infrastructures et socio-économiques (transport, énergie, information et communication, eau transfrontalière) constitue lui-même un obstacle à la circulation des biens et services et a contribué aux coûts extrêmement élevés et à la lenteur des transports. La majeure partie des coûts est encouru lors du transport de marchandises sur les routes intérieures.

Pour répondre aux défis identifiés ci-dessus et compte tenu de l'avantage climatique du transport par voie d'eau, la CEEAC, en collaboration avec les quatre pays (RC, RDC, RCA et Tchad), a conçu un « projet de transport multimodal et intégré » tiré du premier « Programme prioritaire du plan directeur des transports en Afrique centrale (PPP / PDCT-AC) » et du « Plan d'action pour le développement des infrastructures en Afrique (PAP / PIDA) ». Dans le cadre de ce programme, la CEEAC a identifié le développement du corridor 13 (Matadi-Kinshasa/Pointe Noire-Brazzaville-Bangui-Ndjamena) comme une priorité pour la région avec un coût d'investissement estimé à 2,8 milliards de dollars américains pour financer 3 projets d'infrastructure phares, notamment ¹(i) le développement de la navigation fluviale, (ii) la modernisation des ports existants, (iii) la construction de nouveaux ports et le développement de postes d'amarrage sur le fleuve Congo et ses affluents ainsi que (iv) la réhabilitation des routes des tronçons pour relier le port de Pointe Noire et les pays de l'arrière-pays (Tchad et RCA) aux voies navigables. Le projet proposé est conçu pour soutenir le projet de la CEEAC et ses États membres en commençant par la RCA et le RC. Le projet proposé couvre l'ensemble du Congo et de l'Oubangui et profite également directement à la RDC.

En somme, ce Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), élaboré à cet effet, vise à construire des relations solides, constructives qui sont essentielles pour la gestion réussie des impacts environnementaux et sociaux du projet. Il fera partie des documents requis par le Cadre Environnemental et Social (CES) et identifie les principales parties prenantes affectées par le Projet, directement ou indirectement (y compris les groupes vulnérables), ainsi que celles ayant d'autres intérêts susceptibles d'influencer les décisions relatives au projet. Il décrit l'approche d'engagement et les stratégies permettant un engagement opportun, pertinent et accessible aux parties prenantes tout au long de la mise en œuvre du Projet.

¹ La République du Congo, la République démocratique du Congo, la République centrafricaine et le Tchad, par l'intermédiaire de la CEEAC, ont demandé à la Banque mondiale en décembre 2019 un appui technique et financier pour financer le programme. À la suite d'une étude détaillée (financée par la BAD), les quatre pays ci-dessus ont conçu un « Projet de transport multimodal et intégré » tiré du premier « Programme prioritaire du plan directeur des transports en Afrique centrale (PPP/PDCT-AC) » et du « Plan d'action pour le développement des infrastructures en Afrique (PAP/PIDA) ». Le projet proposé comprend (i) le développement de la navigation fluviale, (ii) la modernisation des ports existants, (iii) la construction de nouveaux ports et l'aménagement de postes d'amarrage sur le fleuve Congo et ses affluents ainsi que (iv) la réhabilitation de tronçons routiers pour relier le port de Pointe Noire et les pays de l'arrière-pays (Tchad et RCA) aux voies navigables.

1. BREVE DESCRIPTION DU PROJET

Le projet proposé permettrait de relever les défis relevés le long du corridor fluvial et routier, notamment la remise en état des chaînons physiques manquants, la facilitation du commerce et l'amélioration de l'infrastructure socioéconomique. Le projet est complexe, mais le projet prévoit des avantages qui dépassent de loin le transport et la connectivité. Il se concentre sur les dimensions du transport multimodal entre deux pays et cherche à réaliser des retombées spatiales potentiellement bénéfiques pour quatre pays au niveau sous - régional (RC, RCA, RDC et Tchad).

1.1 Objectif du projet

L'Objectif de Développement (ODP) du Projet d'Amélioration de Corridor Régionaux d'Afrique Centrale est d'améliorer la connectivité régionale et le commerce entre la RCA et la République du Congo le long et à travers les fleuves Congo/Oubangui et les corridors routiers sélectionnés en RCA (Bangui – Bossembélé – Bossangoa – Beboura).

1.2 Composantes du projet

Les activités du Projet d'Amélioration des Corridors Régionaux d'Afrique Centrale sont organisées autour de cinq composantes.

Composante 1 : Programme d'amélioration des voies navigables, des ports et des infrastructures routières (235 millions de dollars américains, dont 195 millions de dollars pour la RCA et 40 millions de dollars américains pour le RC). L'objectif de cette composante est d'améliorer les conditions de navigation sur les voies navigables, de réduire les risques d'enracinement et de retards, d'augmenter le chiffre d'affaires annuel des bateaux et de contribuer à améliorer la rentabilité des opérations sur les voies navigables. Le projet financera l'amélioration de la navigabilité des voies navigables et la réhabilitation ou le pavage des routes, couvrant (i) le corridor fluvial Brazzaville-Bangui s'étendant sur 600 km du fleuve Congo (RC) et 610 km du fleuve Oubangui (RCA), ²et (ii) la réhabilitation de plusieurs ports et (iii) des travaux de réhabilitation / pavage routier sur la frontière Bangui-Bossembele du Tchad et Bossembele-Bossemptélé des corridors pour améliorer la connectivité physique, réduire le temps de déplacement et améliorer la sécurité des usagers de la route. Plus précisément, cette composante comprendra :

- **Sous-composante 1.1 : Investissements dans l'amélioration** des voies navigables Congo-Oubangui. Cette composante financera les opérations de maintenance par l'intermédiaire du GIE-SCEVN pour : (i) les travaux d'amélioration de la navigation comprenant les marquages fluviaux et les bouées, l'élimination des obstacles et des dangers de navigation, l'acquisition et/ou la réhabilitation d'équipements de navigation, le tout visant à réduire le temps de navigation du port de Brazzaville à Bangui³ et ii) l'appui aux organismes régionaux de gestion

² Les améliorations de la navigation se concentreront sur les troncs principaux du fleuve Congo (de Brazzaville/Kinshasa à Liranga, au confluent du Congo et de l'Oubangui ; et ii) du fleuve Oubangui (de Liranga à Zinga, à 100 km, de Bangui).

³ La réalisation d'une navigation pérenne de Brazzaville au port de Bangui dans le cadre du régime d'écoulement actuel nécessitera des interventions beaucoup plus complexes et plus coûteuses pour enlever les corniches rocheuses naturelles qui existent dans le chenal fluvial à Zinga. Le projet proposé n'inclut pas une telle intervention mais inclura l'amélioration du centre de transport multimodal existant à Zinga. Le projet financera

des voies navigables pour la surveillance continue des cours d'eau, des niveaux d'eau et des débits et la production de cartes de navigation grâce à la remise en état du réseau hydrométrique.

- **Sous-composante 1.2 : Investissements dans l'amélioration des infrastructures portuaires congolais-Oubangui.** Cette composante financera i) la réhabilitation ou la modernisation des ports et des quais⁴; ii) une étude de préféabilité visant à identifier des options appropriées pour augmenter la période de navigabilité sur le fleuve Oubangui au-delà de 120 jours/an actuellement observés ; et iii) l'appui aux organismes nationaux de gestion des voies navigables des deux pays pour la surveillance continue des conditions de navigabilité sur les fleuves.
- **Sous-composante 1.3 : Programme d'investissements clés dans l'infrastructure routière en RCA et en République du Congo.** En RCA, le projet financera (i) la construction/réhabilitation de routes, sur une section sélectionnée du corridor Bossembele-Bossangoa-Beboura/Frontière du Tchad pour relier Bangui au Tchad, le tronçon routier Bossembele-Bossemptélé (140 km), une partie du corridor Bangui-Douala pour assurer la continuité avec la route Baoro-Bouar déjà réhabilitée, et (iii) des routes de desserte sélectionnées pour relier les services de base à la route principale réhabilitée. En République du Congo, le projet réhabilitera le tronçon routier Bétou-Gouga pour le relier au tronçon que la BAD réhabilitera de Gouga à Bangui. L'équipe aidera le gouvernement à mettre à jour sa stratégie d'entretien du réseau routier afin de s'assurer que les routes réhabilitées bénéficieront d'un entretien durable afin d'éviter une détérioration prématurée.
- **Sous-composant 1.4 : Prise en charge de la connectivité numérique.** Cette composante financera des investissements sélectionnés dans la connectivité numérique le long des routes pour relier les agglomérations à une activité économique bien développée. La sélection des investissements dans la connectivité numérique devrait idéalement être alignée sur le plan de développement de l'infrastructure à large bande existant, financé par la BAD, et être opérationnalisée dans le cadre du projet de gouvernance numérique (P174620). Plus précisément, ces travaux routiers seront également combinés avec l'installation d'une fibre optique le long du corridor routier basé sur des segments de dorsale prioritaires pour des avantages socio-économiques et pour se connecter avec les voisins du pays et renforcer la connectivité internationale et la redondance.

Composante 2 : Appui à la gouvernance du secteur des voies navigables, aux routes et à la facilitation des échanges (20 millions de dollars américains dont 11 millions de dollars américains pour la RCA et 9 millions de dollars américains pour le RC). Le réseau fluvial est une voie commerciale essentielle pour la région, soutenant un large éventail de types de métiers, chacun faisant face à des défis uniques : (i) transit international par le port de Pointe Noire, (ii) commerce régional au sein d'une union douanière, soit CEMAC pour le commerce entre la RCA et RC, soit au sein de la CEEAC avec la RD Congo, et (iii) intérieur, reliant les villes d'un même pays le long du fleuve. Ajoutant une couche de complexité aux défis est le fait qu'une grande partie du commerce régional et intérieur est informel.

La diversité des défis exige une diversité dans les solutions appliquées. Pour le commerce international et régional formel, une harmonisation accrue et des processus douaniers et de

un une évaluation détaillée pour analyser les conditions dans lesquelles l'excavation de la roche Zinga serait possible ainsi que les impacts probables.

⁴ Le projet financera des travaux visant à améliorer les conditions d'accostage dans les ports d'Ipfonto, bangui (à confirmer) et Brazza ville (à confirmer). Les petits ports bénéficieront de travaux visant à soutenir les petites conditions commerciales locales. (Voir la composante 3).

franchissement des frontières simplifiées seront fondamentaux pour améliorer la fluidité et l'efficacité des échanges le long des corridors et dans la région. Dans le même temps, afin de soutenir l'amélioration de la cohésion économique et sociale tout en réduisant les disparités régionales, le projet répondra aux besoins des commerçants à plus petite échelle le long du fleuve et des routes qui sont engagés dans le commerce local. Avec des données officielles limitées documentant les divers types d'activités commerciales et de subsistance le long du corridor, l'analyse empirique planifiée pendant la préparation du projet fournira une base pour un étalonnage précis des activités du projet ainsi que des estimations détaillées de l'impact attendu. Plus précisément, cette composante comprendra :

- **Sous-composante 2.1: Assistance technique en matière de facilitation des échanges.** Le projet financera des activités qui soutiennent l'harmonisation des opérations commerciales et douanières entre les pays, y compris l'amélioration des procédures relatives au commerce, à l'immigration, aux normes, etc. et une utilisation approfondie du traitement numérique des transactions douanières basé sur les risques. Pour les échanges intrarégionaux et intérieurs, des régimes simplifiés pour les petits commerçants dans les deux pays seront étudiés. Afin d'améliorer la gouvernance et les services, le projet soutiendra l'amélioration de la transparence réglementaire ainsi qu'un système d'autorisation pour les acteurs des secteurs public et privé qui fournissent officiellement des services réglementaires et liés au commerce le long du fleuve. La formation, le renforcement des capacités et l'engagement des citoyens viseront à renforcer le professionnalisme des agents publics et des acteurs privés qui servent les commerçants, grands et petits.
- **Sous-composante 2.2 : Assistance technique au GIE-SCEVN pour la gestion de l'entretien des voies navigables.** Ce projet appuiera des actions prioritaires visant à renforcer la capacité du SCEVN à entreprendre l'entretien des cours d'eau du bassin du Congo. Le projet financera le renforcement des capacités et l'assistance technique au GIE-SCEVN pour la réalisation d'études hydrographiques et géodésiques périodiques, l'installation et l'entretien de marquages fluviaux et de bouées, ainsi que le dragage et l'élimination des obstacles sur les fleuves Congo, Ubangi et Sangha.⁵
- **Sous-composante 2.3 : Assistance technique au CICOS pour l'amélioration des ressources en eau et de la gestion des cours d'eau.** Le projet soutiendra des actions prioritaires pour améliorer la gestion régionale des ressources en eau et des cours d'eau dans le bassin du Congo. Les activités financées au titre de ce sous-volet soutiendront (i) les mesures prioritaires identifiées dans le PAS (Plan d'action stratégique pour la navigation) du CICOS et dans le SDAGE (Plan de gestion du bassin hydrographique); (ii) une évaluation multisectorielle des besoins en eau et des options pour le fleuve Oubangui, couvrant les défis critiques et (iii) un inventaire de la flotte et des opérateurs, formels et semi-formels ainsi que de leurs besoins en matière de renforcement des capacités. En outre, le projet soutiendra le renforcement des capacités du CICOS en tant qu'organisme régional capable de promouvoir et d'harmoniser les politiques et les approches entre ses pays membres.
- **Sous-composante 2.4 : Sécurité de la navigation routière et fluviale, gestion des actifs routiers et résilience climatique.** Le projet appuiera la conception et la mise en œuvre d'une approche graduelle pour bâtir des infrastructures routières et de navigation résilientes, sécuritaires et

⁵L'activité fera référence à la leçon apprise du projet de l'Union européenne » Programme d'Appui à l'Amélioration de la Navigabilité des Voies fluviales et lacustres en, 2010-2020" et les voies navigables intérieures de la RDC (Projet de transport multimodal de la Banque mondiale, 2008-2018).

durables. Les activités suivantes seront financées: (i) des campagnes de sensibilisation à la sécurité routière et à la navigation, (ii) la préparation d'une stratégie de gestion des actifs routiers et une stratégie d'entretien durable des corridors fluviaux en mettant fortement l'accent sur la résilience climatique, (iii) le pilotage d'une navigation interne multimodale durable pour étendre le réseau (reliant le fleuve/route principale à une route secondaire/fleuve tertiaire pour les communautés isolées des installations socio-économiques), et iv) le renforcement des capacités en matière de résilience climatique des infrastructures routières et des traversées du fleuve.

Composante 3 : Créer des investissements socialement inclusifs pour soutenir les moyens de subsistance, offrir des opportunités économiques aux communautés riveraines et améliorer l'accès aux marchés et aux services sociaux (30 millions de dollars américains, dont 25 millions de dollars pour la RCA et 5 millions de dollars américains pour la République du Congo). Cette composante financera l'infrastructure socio-économique le long des corridors fluviaux et routiers. Ces investissements seront identifiés par les communautés riveraines après une campagne de sensibilisation présentant le projet, ses objectifs et ses activités. Le projet financera des travaux et des systèmes à petite échelle pour soutenir spécialement les petits commerçants dans les principaux ports le long du fleuve. Ces travaux peuvent inclure des installations de stockage, un accès Internet, la mise à l'eau des bateaux. Des améliorations aux ports eux-mêmes, afin de permettre des heures prolongées, une plus grande capacité et de meilleures conditions, peuvent être nécessaires. Plus précisément, le projet examinera les ports locaux tels que les ports de Bolobo, Kwamouth, Ngombe, Liranga, Bétou, Zongo, Ipfondo et Bangui et de nombreux autres petits ports situés le long du fleuve pour entreprendre de petits travaux visant à améliorer les conditions d'accostage après une étude technique. Les ports de Bolobo, Kwamouth, Ngombe, Liranga et Zongo, bien que situés en RDC jouent un rôle important dans la logistique et le commerce le long et à travers du fleuve.

Composante 4 : Gestion de projet, formation, renforcement institutionnel, assistance technique et appui à la mise en œuvre (15 millions de dollars américains dont 9 millions de dollars pour la RCA et 6 millions de dollars américains pour RC).

- **Sous-composante 4.1 : Gestion de projet, coûts d'exploitation et soutien à la mise en œuvre.** Les activités à financer au titre de cette sous-composante comprennent les salaires du personnel et les frais de déplacement, ainsi que les coûts de fonctionnement et l'équipement des unités de gestion de projet et des organismes de mise en œuvre.
- **Sous-composante 4.2 : Indemnisation.** Cette sous-composante financera les compensations en cas de réinstallation involontaire et versées par le gouvernement pour RC et la Banque pour la RCA.
- **Sous-composante 4.3 : Renforcement des capacités.** Cette sous-composante financera les efforts visant à renforcer les capacités du personnel des organismes de mise en œuvre du projet, des unités de coordination et des experts des ministères d'exécution qui appuient la mise en œuvre du projet.

Composante 5 : Intervention d'urgence conditionnelle (0 dollar américain). Connu sous le nom du Mécanisme d'intervention immédiate (MII) Composante d'intervention d'urgence conditionnelle (CIUC), ce volet peut être activé s'il est nécessaire de réorienter certaines ressources du projet pour répondre à une urgence. Ces ressources seraient mises en commun avec celles provenant d'autres projets financés par la Banque mondiale dans le pays. Un manuel opérationnel du mécanisme de réaction immédiate devra être préparé séparément et approuvé par la Banque mondiale, conformément aux orientations fournies au paragraphe 12 de l'OP10.00. Si cette composante est

activée, le projet sera restructuré pour réaffecter les fonds, réviser l'ODP et les indicateurs, et détailler les modalités de mise en œuvre.

1.3 Arrangement institutionnel de mise en œuvre

Les dispositions institutionnelles et de mise en œuvre envisagées pour le projet seront les mêmes que celles du projet d'Urgence de Rétablissement des Infrastructures et de la connectivité, mais avec un petit ajustement. Le projet sera mis en œuvre par l'Unité autonome de mise en œuvre du projet avec une fonction fiduciaire et un personnel compétent. Il confiera à l'UGP la responsabilité de la gestion financière.

Le projet aura un comité technique de suivi et sera placé sous l'autorité de la Direction Générale des Etudes, de la Programmation et du Contrôle (DGEPC). Le Comité Technique de Suivi (CTS) demeurera tenu à l'intérieur du ministère de l'Equipeement et des Travaux publics et présidé par le Directeur Général. Une réunion semestrielle (Comité de Pilotage) présidé par le Ministre de l'Equipeement et des Travaux Public avec la participation au niveau supérieur des intervenants du projet pour superviser la mise en œuvre du projet sera incluse dans le manuel de mise en œuvre du projet. On s'attend à ce que le suivi et l'évaluation jouent un rôle important dans la surveillance du projet afin d'assurer l'adéquation entre les activités du projet et le rendement de la mise en œuvre et les indicateurs-cadres de résultats conçus pour refléter l'impact des routes et voies navigables, des infrastructures socio-économiques et d'autres infrastructures de base construites le long des routes et voies navigables. Le calendrier de mise en œuvre est de 6 ans pour tenir compte de la situation fragile du pays.

La gestion financière du projet sera hébergée à l'intérieur de la Coordination du projet. En outre, la raison d'être de l'octroi de la gestion financière dans le Fonds d'Entretien Routier n'est plus viable étant donné que le Gouvernement a décidé d'arrêter le transfert direct de la taxe sur les carburants vers le compte du Fonds d'Entretien Routier.

1.4. Zone d'intervention du projet

Le projet interviendra sur l'ensemble du territoire national avec le trajet Brazzaville – Bangui et le corridor Bangui – Bossembélé – Bossangoa - Beboura.

2. RESUME DES ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

La mobilisation des parties prenantes est une activité très importante dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Amélioration Corridors Régionaux d'Afrique Centrale (PACRAC). En effet, dès les premières réunions avec le gouvernement, les partenaires techniques et les sociétés civiles représentées par leurs principales parties prenantes la mobilisation a été faite concernant la mise en œuvre du projet PACRAC (Cf liste des Parties prenantes ayant pris part à la réunion de consultation de la société civile et des responsables de l'administration, se trouve en annexe 5. Pour s'assurer de la mise en œuvre effective du Projet, il est important que la préparation des conditions préalables à l'évaluation du projet soit conduite au travers d'un processus d'élaboration des documents de base ci-dessous conformément au cadre environnemental et social :

- Élaboration du Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), le Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO), les TDR du recrutement d'un Consultant d'élaboration du CGES et la Note d'ANO, Evaluation des Risques Sécuritaire et le Plan de Gestion de la Sécurité. En effet l'élaboration de ses documents est faite à travers (i) les réunions d'échange et de travail entre la partie nationale et la Banque (06 mars 2022) ; (ii) les correspondances électroniques et vidéo conférence avec les équipes gouvernementales des pays impliqués dans le Projet de la Banque Mondiale (iii) les séances de concertation et de consultation virtuelles ; (iv) les entretiens directs au téléphone.

- Évaluation sociale du projet (évaluations des risques sociaux et détermination des mesures d'atténuation). L'évaluation sociale se fera à travers les séances de concertation et de consultation virtuelles, les entretiens directs au téléphone, les consultations des parties prenantes dont les bénéficiaires potentiels, des réunions plus élargies qui sont envisagées selon l'évolution de la pandémie du COVID-19, en respectant les consignes d'hygiène et de sécurité (disposition de lavage des mains, distanciation sociale, distribution de masque...).

La mise en œuvre des mesures préconisées à l'issue de l'évaluation sociale se fera sur la base des informations collectées à travers les enquêtes, les focus group, consultations publiques, ateliers de restitution et de validation respectant les mesures d'hygiène et de sécurité.

Le suivi de l'exécution et l'évaluation de la mise en œuvre du PMPP se feront à travers les visites de terrain dans les meilleures conditions de sécurité, la consultation des parties prenantes et le mécanisme de gestion des plaintes. De ce fait, l'élaboration du rapport d'évaluation et des rapports de suivi de la mise en œuvre, selon les indicateurs établis par le projet pour mieux comprendre à quel point l'engagement des parties prenantes répond aux attentes sera faite.

Les discussions et contributions des parties prenantes ont été articulées autour des points suivants :

- Réunion d'échange, de travail et vidéo conférence entre partie nationale et la Banque sur le nouveau projet (06 mars 2022) ;
- Correspondance électronique sur la Note Conceptuelle du nouveau projet PARCAC transmis à l'UGP (16 mars 2022);
- Séances de concertation et de consultation virtuelles ;
- Entretiens directs au téléphone ;
- Consultations des parties prenantes dont les bénéficiaires potentiels.

3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

Les principales parties prenantes qui seront informées et consultées au sujet du projet sont constituées par celles qui :

- Sont ou pourraient être affectées par le projet (parties touchées par le projet) ;
- Peuvent avoir intérêt dans le projet (autres parties concernées).

3.1. Parties touchées

Au regard des activités envisagées, les parties prenantes susceptibles d'être directement touchées par le Projet pourraient se composer des populations de la zone de couverture, des travailleurs directs ou indirects du projet. Les travailleurs directs sont les personnes directement employées par le projet (UGP et agence d'exécution) disposant de contrats formels pour effectuer des tâches qui sont directement liées au projet, les travailleurs indirects sont des agents d'entreprises partenaires du projet et agents des entreprises en sous-traitance et employés des fournisseurs principaux.

Cette catégorie concerne les parties prenantes directement affectées par le projet, que ce soit du fait de l'acquisition involontaire de terres sur l'emprise du projet, ou les effets environnementaux et sociaux tels que les pollutions et nuisances, ou encore les effets sociaux et économiques négatifs y compris les risques pour la santé et la sécurité, ainsi que les VBG/EAS/HS induits tout au long de la mise en œuvre du projet.

En prenant en compte la sphère d'influence du projet qui va au-delà des emprises des travaux, l'analyse des différents types de risques sociaux et environnementaux peuvent permettre d'identifier les personnes et groupes distincts qu'il convient de dénommer les parties prenantes affectées soit directement, soit indirectement.

Quatre (04) catégories de parties prenantes suivantes directement ou indirectement affectées ont été identifiées :

- Les personnes affectées par le projet (PAP), autrement dit, les personnes et leurs ménages qui, en raison des biens et des activités qu'ils possèdent dans l'emprise du projet, subiront un déplacement physique ou économique ;
- Les personnes et groupes dont les activités seront perturbées, voir impactées négativement par le projet, à savoir les cultivateurs qui subiront probablement des pertes de leurs champs ;
- Les communautés riveraines au corridor du projet qui, durant les travaux et au-delà seront exposées à des risques environnementaux et sociaux y compris des risques d'accident, mais aussi les VBG/EAS/HS ;

3.2. Parties intéressées

Ce sont des individus qui regroupent les acteurs ou groupes d'acteurs intervenant à un niveau quelconque de la mise en œuvre, ayant un intérêt direct ou indirect spécifique, pouvant influencer ou être influencés par le projet dans un processus décisionnel. Les parties prenantes sont nombreuses et appartiennent à différentes catégories d'acteurs. Cependant par rapport aux fonctions et au niveau d'implication qui leur est demandé dans le cadre de la mise en œuvre du projet, nous pouvons les décliner comme suit :

Au niveau national :

- Unité de Gestion du Projet (UGP) ;
- Ministères concernés (Ministère des Transports, de l'Urbanisme et du Travail) ;
- Ministère des Transports et de l'Aviation Civile ;
- Ministère de l'Équipement et des Travaux Publics ;
- Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération ;

- MUNISCA.

Au niveau régional :

- Préfets régionaux ;
- Directeurs régionaux ;
- Chefs de service Préfectoraux.

Au niveau communal :

- Maire des communes concernées ;
- Représentant des coutumiers des communes concernées ;
- Représentant des Affaires Sociales ;
- Représentant de la coordination des jeunes ;
- Représentant des confessions religieuses ;
- ONG.

3.3. Groupes vulnérables

Il s'agit principalement des individus ou groupes d'individus cible qui pourraient rencontrer des difficultés à participer aux activités du projet ou être exclus du processus de consultation, et par conséquent, des bénéficiaires du projet. D'autres pourraient subir plus de dommage du fait du projet en raison de leur situation de vulnérabilité. Il s'agit notamment des :

- Personnes analphabètes ou ayant peu d'instruction ;
- Personnes en situation d'handicaps (mentaux et physiques),
- Les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les réfugiés de retour,
- Les orphelins,
- Les femmes, les jeunes filles et garçons (dehors de l'école et sans emploi),
- Les personnes âgées,
- Les enfants et les jeunes à risque,
- Les anciens combattants,
- Les personnes et les ménages touchés par le VIH/sida ou d'autres maladies incurables,
- Personnes vivant seules, notamment les femmes chefs de ménages et les personnes âgées, les filles mères ;
- Communautés ou ethnies minoritaires religieuses et ethniques de la zone du projet ;
- Peuple autochtones Ba Aka et les groupes minoritaires et vulnérables comme les Peulhs.

Le PARCAC prendra des mesures spécifiques favorisant la prise en compte et l'intégration de ces différents groupes à chaque étape de sa mise en œuvre.

3.4. Synthèse des besoins des parties prenantes au projet

Les besoins des parties prenantes varient en fonction de la profession principale et de la localité et comprennent, sans limitation, les besoins de déplacement, et la formation au renforcement des capacités. Ces besoins sont présentés dans le tableau 1. Toutefois, grâce à des consultations et des engagements supplémentaires avec la communauté, d'autres besoins des parties prenantes seront identifiés et le tableau sera mis à jour en conséquence. Au stade actuel, les zones précises de mise en œuvre du projet ne sont pas suffisamment connues. En attendant l'accalmie du fait de l'insécurité sur l'étendue du territoire national, seules quelques préfectures, les régions de la RCA seront listées dans la colonne «Zones». Cette liste sera complétée plus tard lors de la mise à jour.

Table 1: Résumé des besoins des parties prenantes pour les activités du PACRAC

Table 1: Résumé des besoins des parties prenantes y compris les populations autochtones
--

Zones	Groupe de parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux (sensibilisation et atelier de formation)
Quelques préfectures et les régions : Lobaye - Bangui; - Bossembélé. - Bossangoa; - Beboura	Autorités locales (Préfets, Sous-Préfets et les Maires des communes, autorités politico-militaires) Chefs coutumiers (Chefs de groupe, de village ou quartier) Services techniques centraux et déconcentrés ONG (de la plateforme de Gestion Durable de Ressources Naturelles et l'Environnement (GDRNE) et la plateforme Maison de Service de la Société civile qui regroupe des organisations humanitaires) ; Les confessions religieuses et diverses associations des populations autochtones; Les syndicats des transporteurs et commerçants; Les bénéficiaires du projet (usagers femmes, hommes et enfants, commerçants et transporteurs divers, pêcheurs, populations autochtones.) Comités locaux de paix ADC, Jeunes, PTF, UN	Cadres et spécialiste en sauvegarde environnementale, spécialiste en sauvegarde sociale de l'UGP, spécialiste en communication et l'expert en VBG Mélange d'alphabétisés, de semi-analphabètes et avec une communauté de personnes ayant des intérêts divers Ménages dirigés par les filles, femmes, Adolescent(e)s, Personnes démunies, Personnes âgées (3e âge) Enfants, populations autochtones, réfugiées, autres groupes vulnérables (handicapées);	Français, et Langue nationale (Sango) Autres langues des groupes minoritaires	Transmission des informations à travers la radio nationale et locale de la zone du projet, téléphone mobile. Radio locale, lettre, affiches, panneaux publicitaires, dépliants, prospectus, télévision, sketch, campagne de sensibilisation, focus groupe, presse écrite.	• Formation sur le VBG/EAS/HS et sensibilisation sur le VIH/SIDA /IST et Covid-19 ; • Soutien aux autres groupes vulnérables; • Formation en entrepreneuriat féminin, alphabétisation, transformation des produits agricoles ; Améliorer les services sociaux de base socio-économiques de base (forage hydraulique, centre de santé, écoles, marchés maison de jeunes et de la culture, cyber café, maison de de la femme etc.). • Formation et recyclage des filles et femmes, équipements des centres de formation, soutien aux enfants, filles et femmes peuples autochtones et autres vulnérables

4. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

4.1. Objectifs et calendrier du programme de mobilisation des parties prenantes

Le PMPP préparé pour le Projet d'Amélioration des Corridors Régionaux et de l'Afrique Centrale (PACRAC), décrit les processus d'information, de consultations publiques et la divulgation d'information entrepris à ce jour, ainsi que l'engagement prévu pour les phases opérationnelles du projet. Il est préparé conformément à la réglementation Centrafricaine et aux standards de la Banque Mondiale.

Le PMPP est un outil de gestion du dialogue entre le projet et ses parties prenantes et vise à assurer au projet, durant tout son cycle de vie, des liens de collaboration et bon voisinage avec les communautés qu'il affecte et un engagement actif des autres parties concernées à un titre ou un autre.

Plus spécifiquement, ce Plan vise à :

- Identifier systématiquement et exhaustivement toutes les parties prenantes affectées par le projet ou susceptibles d'exercer une influence sur le projet ;
- Établir et maintenir un dialogue constructif entre le projet et ses parties prenantes lors des étapes restantes de son cycle de vie en prenant appui, et en tirant les leçons des activités d'informations et de consultation conduites jusqu'à maintenant ;
- Gérer la réinstallation et le rétablissement des moyens de subsistance des personnes affectées ;
- Concevoir et planifier la mise en œuvre des activités d'information et de consultation du projet avec ses parties prenantes de manière appropriée, efficace et accessible ;
- Assurer l'inclusion sociale en identifiant les groupes vulnérables susceptibles d'être exclus ou marginalisés dans le processus de consultation, dont les femmes et les filles ;
- Partager l'information et dialoguer sur le Projet, ses impacts et ses bénéfices pour créer, maintenir et partager l'information ;
- Guider la conception et la mise en œuvre du Projet et diminuer les risques techniques, sociaux et budgétaires ;
- Assurer un processus transparent, ouvert, accessible, inclusif et juste, dans un esprit de confiance et de respect, sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation et sans frais de participation ;
- Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes qui permette l'expression et traitement des doléances et plaintes des personnes affectées par le projet ou qui subissent des violences basées sur le genre et surtout l'exploitation et abus sexuel et le harcèlement sexuel (VBG/EAS/HS).

Au cours de la phase du PACRAC, le METP à travers l'UGP engagera les parties prenantes dès que possible et poursuivra son engagement tout au long de la mise en œuvre du Projet, notamment lors des enquêtes et de la collecte de données de base. Ce processus sera mis en œuvre durant toutes les phases du projet, en commençant par les étapes de planification, de mobilisation et de mise en œuvre, jusqu'à ce que le projet soit finalement clôturé. À ce stade, les décisions concernant les réunions publiques, les lieux et le calendrier des réunions seront communiquées à toutes les parties prenantes une fois que la nature et la fréquence des consultations de suivi seront approuvées selon les composantes et les activités du projet.

4.2. Stratégie proposée pour la diffusion des informations

L'engagement des parties prenantes sera un processus continu qui se déroulera à la divulgation du présent PMPP et pendant toutes les phases du Projet PARCAC. Cette section vise à décrire les

influences que les parties prenantes ont sur le projet selon leurs niveaux d'engagement ainsi que, les différentes méthodes qui serviront à communiquer avec chacun des groupes d'intervenants identifiées dans les sections précédentes. La mise en œuvre consiste à organiser, piloter et gérer la communication. Cela revient à élaborer des stratégies, à gérer ces dernières, à les budgétiser et à prévoir un suivi et une évaluation des actions menées pour l'engagement des parties prenantes.

Pour atteindre les objectifs d'information, la démarche suivante est retenue :

- Des forums sur les consultations relatives à l'engagement des parties prenantes ;
- Des réunions sectorielles avec les leaders d'opinion, les autorités locales et administratives ;
- Des rencontres avec les jeunes, les groupements de femmes et les autres couches vulnérables ;
- De concertations sur les mesures d'accompagnement et la sensibilisation des populations ;
- Des entretiens individuels pour conseiller et accompagner les PAP avant le passage en commission de conciliation ;
- Un système d'affichage au niveau des mairies, de la Direction Régionale de l'Économie et de la Planification ;
- Des communiqués de presse (radio et journaux) tout au long du processus du projet pour bien informer sur les activités du Projet ;
- Des sessions de formation (renforcement des capacités) en communication des associations de quartiers en tant que relais du projet dans les modules suivants,
- Les techniques de l'approche participative ;
- La préparation et la conduite des réunions : le cas de mobilisation sociale ;
- La prise de parole en public et l'art de convaincre.

Le tableau 2 ci-dessous donne la synthèse de la stratégie de diffusion des informations

Tableau 2 : Stratégie d'information et de consultation des parties prenantes suivant le cycle de projet

Activités	Sujet de la consultation	Méthode utilisée	Période et lieux	Groupes cibles	Responsables
Préparation des conditions préalables à l'évaluation du projet	Elaboration des documents du projet : - Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) ; - Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) ; - Cadre de Planification en faveur des Populations Autochtones - Evaluation de Risque de VBG et son Plan d'Action - Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) ; - Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) ; - Plan de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) ; - Plan de Gestion Sécuritaire	Réunion d'échange et de travail entre la partie nationale et la Banque Mondiale. Correspondances électroniques et vidéo conférence. Séances de concertation et de consultation virtuelles. Entretien direct au téléphone.	Tout au long de la phase de préparation et avant l'évaluation finale du projet Salle de réunion, acteur institutionnel/Banque mondiale	➤ Ministères concernés ; ➤ ONG ; ➤ Travailleurs du projet ; ➤ Populations riveraines ; ➤ Groupes vulnérables ➤ Bénéficiaires du projet ; ➤ Personnes affectées potentielles ; ➤ Personnes ressources.	- UGP ; - Membres du CTS/Comité de Revue ; - Consultants.
	Evaluation sociale du projet (évaluations des risques sociaux)	Séances de concertation et de consultation virtuelles. Entretiens directs au téléphone.	Dans les 6 mois après la mise en vigueur du	➤ Personnes potentiellement affectées ;	- Consultants ;

	et détermination des mesures d'atténuation)	Consultations des parties prenantes dont les bénéficiaires potentiels. Des réunions plus élargies sont envisagées selon l'évolution de la pandémie du COVID-19, en respectant les consignes d'hygiène et de sécurité (disposition de lavage des mains, distanciation sociale, distribution de masque).	projet sur les différentes zones	➤ Autorités locales ; ➤ Services techniques ; ➤ Autres partenaires techniques ; ➤ Populations, bénéficiaires du projet ; ➤ ONG ➤ Groupes Vulnérables ➤ PA IDS	- Equipe de préparation du projet.
Mise en œuvre des mesures préconisées à l'issue de l'évaluation sociale	Information et consultation sur les risques et impacts sociaux potentiels du projet et détermination des mesures de gestion ainsi que la prise en compte du genre et des personnes vulnérables : femmes chefs de ménages, personnes en situation de handicap, enfants etc.	Réalisation d'enquêtes (de préférence en ligne ou au téléphone) Entretiens téléphoniques Focus group (en nombre limité) Consultations publiques, ateliers de restitution et de validation respectant les mesures d'hygiène et de sécurité Presse écrite et audiovisuelle Site web du projet	Tout au long de la mise en œuvre du projet Salle de réunion de l'UGP Sur les différentes zones	Populations bénéficiaires Groupes vulnérables Autorités locales Communautés et ONG locales	Coordonnateur, spécialiste en sauvegardes environnementale et sociale, VBG Passation de marché et suivi-évaluation de l'UGP, spécialiste en communication Chefs d'antenne
Suivi de l'exécution du PMPP	Elaboration des rapports de suivi de la mise en œuvre, selon les indicateurs établis par le projet pour mieux comprendre à quel point l'engagement des parties prenantes répond aux attentes	Visite de terrain dans les meilleures conditions de sécurité Consultation des parties prenantes Mécanisme de gestion des plaintes	Tout au long du cycle du projet Salle de réunion de l'UGP Sur les différentes zones	UGP Parties prenantes	Chargé de suivi-évaluation Spécialiste en sauvegardes environnementale et sociale du projet Coordonnateur METP MTAC

					Entreprises
Evaluation de la mise en œuvre du PMPP	Elaboration de rapport d'évaluation	Visite de terrain dans les meilleures conditions de sécurité Consultation des parties prenantes Mécanisme de gestion des plaintes	A Mi-parcours ou à la clôture du projet Salle de réunion de l'UGP Sur les différentes zones	UGP Bénéficiaires Populations affectées	Toute l'équipe de la mise en œuvre du projet METP MTAC Entreprises
Clôture	Evaluation du projet	Interviews et entretiens Réunions formelles Elaboration du rapport de clôture	Tout au long du cycle du projet Salle de réunion de l'UGP Sur les différentes zones	UGP Bénéficiaires Populations affectées	UGP Consultant externe

4.3 Stratégie proposée pour les consultations

Différentes méthodes de consultations seront adaptées aux cibles visées en fonction de la nature des activités et du groupe de parties prenantes à consulter durant la mise en œuvre du PACRAC :

- Les entretiens seront organisés avec les différents acteurs étatiques (METP et les autres ministères impliqués, etc.), partenaires techniques et financiers, société civile ;
- Les enquêtes, sondages et questionnaires seront utilisés pour prendre les avis des personnes susceptibles d'être affectées par les activités du Projet ;
- Les réunions publiques ou communautaires ou des focus groupes seront régulièrement organisées à l'intention des acteurs les plus éloignés. Leur organisation prendra en considération les emplois du temps des femmes et des hommes afin de s'assurer une participation équitable des femmes et des hommes aux réunions publiques. Les parties prenantes seront bien identifiées et impliquées suivant les thématiques à débattre et des mesures seront mises en œuvre afin de recueillir les avis des femmes et des filles de manière confidentielle et sûre.
- Dans les communautés des populations autochtones, les consultations seront effectuées conformément aux exigences de la NES 7. S'il advenait que la mise en œuvre du Projet puisse avoir un impact significatif sur les normes/pratiques sociales des groupes vulnérables concernés, le consentement préalable, libre et éclairé (*FPIC en anglais et CPLE en français*) des PA pourrait être exigé.
- ***Dans tous les cas le FPIC sera exigé si et seulement si le projet : 1) aurait des effets néfastes sur des terres et des ressources détenues traditionnellement ou exploitées ou occupées selon le régime coutumier 2) entraînerait le déplacement des PA, de terres et de ressources naturelles détenues traditionnellement ou exploitées ou occupées selon le régime coutumier ; ou 3) aurait des effets néfastes substantiels sur le patrimoine culturel de PA considéré comme important pour l'identité des PA concernés et/ou pour les aspects culturels, cérémoniels ou spirituels de leur existence;***
- En cas d'insécurité, et en fonction des zones et cibles, les consultations se feront à distance à travers les applications téléphones (appel, WhatsApp, Messenger, etc.) ou les applications d'ordinateurs (Microsoft teams, webex, etc.). Ces consultations pourront également se faire par procuration à travers les ONG et Associations représentant les groupes et communautés et ayant une bonne connaissance des zones cibles du Projet.
- Étant donné que le Projet financera la préparation des documents de sauvegardes environnementale et sociale, le processus de consultation sur ces documents de sauvegardes comprendra des consultations significatives sur la base des informations du projet préalablement partagées avec les parties prenantes, où les réactions, avis, observations et points de vue des parties prenantes seront enregistrés et pris en compte pour l'approche/la conception du projet, la mise en œuvre, le suivi-évaluation, afin de garantir leur appropriation et leur participation active.

Dans le cadre de l'application des mesures barrières à la propagation du COVID-19, les consultations populaires seront séquencées en groupes de discussion restreints (20-25 personnes et en respectant les consignes gouvernementales) afin d'éviter les grands rassemblements.

Des réunions publiques et communautaires, des discussions de petits groupes, des entretiens individuels et des ateliers d'information et de sensibilisation seront régulièrement organisés pour

recueillir les avis et préoccupations des parties prenantes, notamment celles potentiellement affectées par les activités du PACRAC. Ces activités pourront dans certains cas être appuyées par les agents des services techniques déconcentrés, les acteurs des services techniques communaux, les ONG/Associations locales, etc. des zones-cibles. Les autorités coutumières et religieuses seront impliquées dans les activités d'information et de sensibilisation des populations locales.

Tableau 3: Stratégies pour les consultations dans le cadre du PACRAC

Phase du projet/sous-projet	Sujets de consultations	Méthodes utilisées	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes	Responsabilités
Identification et préparation du Projet	Montage du projet et ses différentes articulations	- Ateliers/Réunions - Distribution des documents - Publication	En cours d'élaboration	-Autorités administratives et locales - Points Focaux - ONG - Communauté y compris les vulnérables	- CTS - UGP
Préparation des documents de sauvegardes (PEES, PMPP, CGES, CPR, CPPA, Plan VBG, PGMO, le Plan de Gestion de Sécurité (PGS) y compris les instruments spécifiques (EIES,PAR, PPA etc.)	-Informer l'ensemble des acteurs sur les tenants et les aboutissements du projet ; -Recueillir et analyser les avis et préoccupations des acteurs concernés par le projet ; -- analyser les résultats de la participation publique, afin de les intégrer dans le processus, de conception, de décision et de la mise en œuvre du projet ; -Réduire les divergences lors de la mise en œuvre afin d'éviter des situations de conflits.	- Réunion - Vidéo conférence - Réseaux sociaux - Consultation à travers des entretiens inter actifs catégorisés.	Avant les démarrages des sous-projets (en cours)	- Autorité administratives et locales ; - service techniques de l'Etat et collectivités territoriales - Points Focaux - ONG ; - Communautés y compris les vulnérables	- UGP - DPEI - Consultants.

Phase de mise en œuvre	-Procédure de gestion du travail ; -Plan de santé et de sécurité au travail (PSS) ; - PGES -Préparation et intervention en cas d'urgence	- Réunions - Publication - Site internet - Communication - Entretiens	Avant le démarrage des activités des sous-projets	- Autorité administratives et locales ; - service technique de l'Etat et collectivités territoriales - Points Focaux - ONG ; - Communautés y compris les vulnérables	- UGP - Entreprises
	-Suivi du projet et rapport de conformité de sauvegardes	-Diffusion des rapports	-A intervalles réguliers pendant la mise en œuvre du Projet	- Autorité administratives et locales ; - service technique de l'Etat et collectivités territoriales - Points Focaux - ONG ; - Communautés y compris les vulnérables	- UGP - DPEI
	Audit environnemental et social	-Diffusion des rapports	-A mi-parcours de la mise en œuvre et à la clôture du Projet	- Autorité administratives et locales ; - service technique de l'Etat et collectivités territoriales - Points Focaux - ONG ; - Communautés y compris les vulnérables	- UGP - DPEI - Consultants.

	Mises à jour des informations sur les activités du projet	-Site internet -Réunions -Distribution des rapports	- Trimestriel	- Services techniques de l'Etat et collectivités territoriales - Points Focaux - ONG ; - Communautés y compris les vulnérables	- CTS - UGP
--	---	---	---------------	---	----------------

NB : Pour les consultations, des mesures seront mises en place pour prévenir ou minimiser la propagation de la maladie infectieuse/COVID-19 tout en menant une consultation avec les parties prenantes. Ces mesures incluront, entre autres, le respect des mesures de distanciation sociale, le lavage régulier des mains, le port du masque, etc. telles qu'énoncées par le gouvernement dans son communiqué de presse du 13 mars 2020 ainsi que les conseils de l'OMS et du GBM en matière de santé et de sécurité.

4.4. Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

Les consultations avec les communautés reposeront sur le principe d'inclusion, à savoir la participation de tous les segments des communautés, y compris les personnes à mobilité réduite et les autres personnes vulnérables. Les groupes vulnérables sont un segment de la population qui présente certaines caractéristiques spécifiques qui le rendent plus susceptible de tomber dans la pauvreté que d'autres vivants dans les zones ciblées par un projet. Les groupes vulnérables comprennent les personnes âgées, les handicapés mentaux et physiques, les enfants et les jeunes à risque, les anciens combattants, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les réfugiés de retour, les personnes et les ménages touchés par le VIH/sida, les peuples autochtones, les minorités religieuses et ethniques, et dans certaines sociétés, les femmes. Il est fort probable que l'augmentation des flux de revenus pour certaines femmes engagées dans les activités THIMO, si elle n'est pas bien gérée, pourrait entraîner des tensions sociales, au niveau des ménages et des communautés, augmentant ainsi le risque de comportements illicites et d'exposition à des situations à haut risque telles que l'Exploitation et Abus Sexuels/ Harcèlement Sexuel (EAS/HS) et la Violence Basée sur le Genre (VBG) qui touchent principalement les membres vulnérables de la communauté. Un plan d'action contre les Exploitations et Abus Sexuelles/ Harcèlement Sexuel sera élaboré et les actions proposées seront communiquées au public afin de le protéger contre ce risque et de lui fournir des informations sur les procédures de signalement dans le cadre du projet MGP.

Pour faciliter les contacts avec ces groupes vulnérables, certaines des options permettant de les atteindre sont suggérées ci-dessous.

Leur identification sera sensible au genre :

- Identifier les leaders/ représentants des groupes vulnérables et marginalisés pour obtenir leur participation et contribution ;
- Impliquer les leaders de la communauté, leaders d'opinion et les ONG ;
- Organiser des entretiens individuels et des groupes de discussion avec les personnes vulnérables dans les localités riveraines aux centres de formation et développement des autres activités ;
- Faciliter l'accès de ces personnes au Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) mis en place par le Projet.

Cette démarche sera utilisée tout au long de la mise en œuvre du PACRAC.

4.5. Calendrier

Un calendrier répertoriant les phases du Projet et les décisions majeures est présenté ci-dessous. Il sera mis à jour au fur et à mesure de l'avancement de la mise en place du Projet. Ce plan annonce un processus, dynamique durant toutes les phases du Projet.

Tableau 4 : Calendrier

Etapes	Activités	Période
Note conceptuelle du projet (PCN)	Missions de préparation du Projet	Avril– Mai 2022
	• Prise de contact, consultation des cadres du ministère des travaux,	• Mai - Juin 2022

	- Recrutement des consultants et personnes ressources - Pour l'élaboration des documents CGES, CPR, CPPA - Consultations publiques (autorités administratives et locales, services techniques de l'Etat et collectivités territoriales, ONG, peuples autochtones et groupes vulnérables) - Elaboration du PMPP, PEES, PGMO, Evaluation des Risque EAS/HS et d'un Plan d'Action.	- Mi-Juillet 2022 - Juillet, 2022 - Août 2022
Phase de pré-évaluation du projet	Elaboration des documents de sauvegardes du Projet : CGES, CPPA, CPR	Septembre 2022
Phase d'évaluation du projet	Approbation et publication des documents de sauvegardes	Septembre 2022
Approbation du Projet par la vice-présidence de la Banque mondiale		Octobre 2022
Mise en vigueur du Projet	Plan de sécurité	Novembre 2022

4.6. Examen des commentaires

Pour un meilleur traitement et une bonne prise en compte des commentaires, l'unité de coordination du Projet va recruter un spécialiste en sauvegarde environnementale, un spécialiste en sauvegarde sociale, un(e) spécialiste social(e) dans la lutte contre les exploitations, abus et harcèlement sexuels ainsi qu'un spécialiste en Communication. Les spécialistes sociaux se chargeront de l'examen régulier et de la prise en compte des commentaires provenant des parties prenantes au Projet.

Les commentaires (écrits et oraux) seront recueillis et examinés. Un registre sera ouvert à cet effet. Les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes sont compilées dans un formulaire de retour d'information qui sera rempli durant les rencontres de consultation. En outre, les parties prenantes ont la possibilité d'envoyer leur feedback par courriel et courrier physique ou par téléphone, via les réseaux sociaux ou le site web de l'UGP. Il est important que dans tout dialogue développer avec les parties prenantes, il y ait un retour d'information y compris dans les langues locales. Dans ce sens, après chaque consultation, des réponses aux questions, des commentaires (écrit ou oral) et des suggestions seront établies pour servir entre autres à préparer la méthode de communication pour le retour d'information aux parties prenantes (rencontre de groupe, affiche publique, communication écrite ou verbale au représentant des parties prenantes, communication médiatique, etc.). Ces communications de retour sont planifiées de commun accord avec l'UGP.

Les retours d'informations compilés par le personnel dédié de l'UGP sont partagés avec le Coordonnateur du Projet pour une prise en charge, au besoin. Au cas échéant, la décision sera notifiée formellement à l'intéressé par courrier. Les termes de la lettre devront être adaptés au destinataire pour tenir compte de la culture et du niveau d'éducation. Cette réponse pourra inclure :

- Un résumé de la compréhension du commentaire soumis ;
- La solution retenue ;
- Les explications sur la ou les solution (s) proposée (s) ;
- La procédure de mise en œuvre de la solution retenue y compris les délais.

4.7. Phases ultérieures du Projet

Au fur et à mesure que le Projet sera mis en œuvre, un compte-rendu des activités effectuées et celles programmées sera donné aux parties prenantes. Ainsi, elles seront tenues au courant de l'évolution de l'exécution du Projet selon le principe de redevabilité. Ces points seront faits à travers des documents de synthèse des rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités.

5. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

5.1. Ressources

Les ressources qui seront consacrées à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de mobilisation des parties prenantes portent essentiellement sur :

❖ Responsabilité de mise en œuvre du PMPP

Dans le cas du PACRAC, les principaux responsables de la mise en œuvre du Plan de mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) sont les Spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale et en EAS/HS, y compris celui de la communication de l'UGP, sous la supervision du Coordonnateur. Ils seront appuyés par les structures locales qui seront mises en place dans les zones d'intervention du Projet et les ONG locales avec lesquelles le Projet va contractualiser pour assurer l'intermédiation.

❖ Confirmation de l'établissement d'un budget suffisant pour la mobilisation des parties prenantes

Les ressources allouées aux activités de mobilisation des parties prenantes seront intégrées dans les composantes du Projet.

Tableau 6 : Budget du PMPP

Rubrique	Activité	Responsable	Délai /Périodique	Coût estimatif (FCFA)
Divulgateion du PMPP	Atelier national de partage du PMPP avec les représentants des parties prenantes	UGP – PACRAC	Dès l'approbation du PMPP	2 000 000
Renforcement des capacités	Formation et appui aux autorités administratives, services techniques de l'Etat et collectivités territoriales en améliorant leurs capacités en médiation et gestion des intérêts des parties prenantes	UGP – PACRAC	Dès l'approbation du PMPP	10 000 000
Développement du plan et supports de communication	Développement du plan global de communication	UGP - PACRAC	Dès l'approbation du PMPP	5 000 000
	Conception des supports de communication	UGP – PACRAC	Dès l'approbation du PMPP	12 000 000
	Développement et mise en œuvre d'un programme de communication pour	Entreprise chargée des travaux	Avant le démarrage des travaux	60 000 000

	l'entreprise et ses sous-traitants			
	Évaluation du contenu, de la pertinence et de l'effectivité du plan de communication de l'entreprise	Ingénieur (mission de contrôle)	Pendant toute la durée des travaux	15 000 000
Mise en œuvre de la communication	Développement et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation des riverains pendant les travaux	Entreprise chargée des travaux	Avant le démarrage des travaux	20 000 000
	Tenue de séances de communication (radio et presses)	UGP – PACRAC	Pendant toute la durée des travaux	20 000 000
	Tenue de séances de communication avec les collectivités territoriales traversées y compris les représentants des communautés riveraines	UGP – PACRAC	Tous les 03 mois	40 000 000
	Tenue de séance de communication avec les acteurs gouvernementaux	UGP – PACRAC	Tous les 03 mois	25 000 000
	Tenue de séances de communication avec les acteurs des transports (syndicats de transporteurs, etc.)	UGP – PACRAC	Tous les mois	30 000 000
	Tenue de sessions de formation de relais communautaires	UGP – PACRAC	Avant l'approbation du plan de communication	50 000 000
Accessibilité	Mise en place d'une plateforme (site web interactif, pages Facebook, WhatsApp)	UGP – PACRAC	Dès l'approbation du PMPP	50 000 000
Gestion des plaintes	Conception des outils spécifiques sur le MGP	UGP – PACRAC	Dès l'approbation du PMPP	10 000 000
	Edition et publication des brochures/affiches/dépliants sur le MGP	UGP – PACRAC	Dès l'approbation du PMPP	7 000 000
Suivi-évaluation du PMPP	Publication des rapports de suivi du PMPP	UGP – PACRAC	Tous les 03 mois	20 000 000
	Mise à jour du PMPP	UGP – PACRAC	Tous les 06 mois après l'entrée en vigueur du projet	10 000 000

Total	386 000 000
--------------	--------------------

- ❖ Les informations sur **les coordonnées de la personne chargée de répondre aux commentaires ou aux questions sur le Projet ou le processus de consultation**, à savoir le numéro de téléphone, l'adresse, le courriel et l'intitulé du poste de cette personne (qui ne sera pas forcément la même sur toute la durée du Projet) seront fournies après le recrutement de cette dernière.

5.2. Fonctions de gestion et responsabilités

Les activités de mobilisation des parties prenantes font partie intégrante des mesures de sauvegardes environnementale et sociale. A ce titre, toutes ces activités devront être dans ce volet et s'exécuteront sous la responsabilité des spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale et de genre et EAS/SH, y compris celui de la communication. Cependant, au sein de l'UGP, ils seront appuyés par le Coordonnateur, le responsable suivi et évaluation du Projet et le spécialiste en gestion financière dans la mise en œuvre de ses activités, en coordination avec les divers relais et acteurs identifiés au niveau local.

Les informations seront transmises aux spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale à travers un processus fonctionnel établi avec les autres acteurs à la base. Cette transmission se fera sous forme écrite sur la base de registres, ou autres fiches établies et acceptées de tous. La fréquence de transmission sera retenue de commun accord. Elle peut être mensuelle, bimensuelle ou trimestrielle.

6. MECANISMES DE GESTION DES PLAINTES DU PACRAC

6.1. Introduction

Le mécanisme de gestion des plaintes générales élaboré dans le cadre du Projet d'Amélioration des Corridors Régionaux de l'Afrique Centrale (PACRAC) s'appuie fortement sur le mécanisme existant sur le terrain dans les cadres des projets (CEMAC-PFTT, PCR et PURIC). Ce mécanisme sera établi dès les premières étapes du projet et maintenu tout au long du cycle de vie du projet. Il vise à fournir un système d'enregistrement et de gestion des recours équitable et rapide pour toute plainte liée au projet. Ce système d'enregistrement et de gestion des plaintes incorporera un mécanisme pour recevoir les plaintes liées aux incidents VBG/EAS/HS, avec plusieurs canaux d'entrée et une approche sous-entendue par des principes éthiques (de confidentialité, ne pas porter préjudice) et centrée sur les besoins des survivants (es). De plus étant donné la présence des peuples autochtones dans la zone du projet, un MGP culturellement approprié sera décrit dans les Cadre de Planification en faveur des Peuples Autochtones /Plan en faveur des Peuples Autochtones.

L'un de ses principaux objectifs est d'éviter de recourir au système judiciaire et de rechercher une solution à l'amiable dans autant de situations que possible, préservant ainsi l'intérêt des plaignants et de Promoteur de Projet et limitant les risques inévitablement associés à une action en justice. Ce principe de résolution à l'amiable ne s'appliquera néanmoins pas aux plaintes de VBG/EAS/HS qui serait géré selon les procédures établies par le projet. Les survivants de la VBG conserveront leur droit d'accès au système judiciaire à tout moment du processus avec leur consentement éclairé.

Ce document du MGP est actif et dynamique et le sera tout au long de la mise en œuvre du projet.

6.2. Organisation

Dans le cadre du Projet (PACRAC), l'organisation des plaintes a connu une amélioration et est maintenant structurée à trois niveaux (Central, Communal et communautaire). En situation de tensions politiques ou d'insécurité, ces comités ne devront en aucun cas se réunir sans suivre la législation en vigueur en matière de regroupement des populations. Durant ces périodes, toutes les informations et rapports encours seront transférés à la coordination aux moyens des téléphones et emails en utilisant les appareils (téléphones et /ou ordinateurs individuels) pour éviter des risques.

i– Au niveau communal :

Il sera mis en place des Comités Locaux de Gestion des Plaintes (CLGP) par arrêté communal dans chaque localité concernée par les activités du Projet. Le CLGP sera établi au niveau de la commune concernée par le projet.

Les CLGP auront pour missions de collecter et traiter toutes les plaintes relatives à la mise en œuvre du projet dans la localité.

Le CLGP est composé de :

- Maire de la Commune de localité concernée ;
- Secrétaire générale de la mairie ;
- un (01) représentant de l'affaire sociale de la localité concernée ;
- un (01) représentant des confessions religieuses de la localité concernée.
- un (01) représentant du Conseil de la jeunesse ;
- un (01) représentant des populations autochtones et/ou autres groupes défavorisés, les minorités

- un(01) représentant des femmes

NB : Toute autre personne ressource impliquée dans la mise en œuvre du projet peut être invitée dans les réunions du CLGP en fonction de la préoccupation concernée.

Les noms des membres du Comité et leurs contacts sont communiqués aux communautés et affichés de façon visible et au niveau des bureaux de l'administration et/ou tout autre lieu public de la localité choisi par les communautés.

ii– Au niveau de Village/Communautaire :

Il sera mis en place des Points Focaux (PF) par arrêté communal dans chaque Village concernée par les activités du Projet.

Les PF auront pour missions de collecter toutes les plaintes relatives à la mise en œuvre du projet et transmis aux CLGP qui procéderont à la vérification. Ils auront aussi pour rôle de compiler les données issues de l'ensemble des CLGP de la commune. Les tâches autres spécifiques et la durée de la mission des PF seront définies dans l'arrêté communal de la mise en place de chacun des comités.

Le Comité est composé de :

- le chef de quartier/village ;
- une (01) matrone ou une femme de confiance pour le cas de VBG ;
- une (01) ONG représentante des femmes ;
- un Représentant des jeunes ;
- Un représentant des personnes touchées par le projet.

iii- Au niveau central

Ce comité sera représenté par l'UGP. Les membres de ce comité sont :

- Coordonnateur du projet
- Spécialistes en sauvegardes (environnementale, sociale et VGB/EAS/HS, Sécurité)
- Spécialiste suivi-évaluation
- Un Représentant du Ministère de l'Équipement et des Travaux Publics.

Les plaignants peuvent aussi adresser leurs requêtes directement au comité du niveau central.

6.3. Fonctionnement

Le MGP comprend les étapes suivantes :

Etape 1 : Enregistrement des plaintes

Les plaintes seront formulées verbalement ou par écrit. Pour les plaintes VBG, il aura un autre formulaire spécifique qui ne suivra pas les mêmes procédures que les autres plaintes. Toutes les plaintes VBG signalées aux points focaux au niveau communautaire seraient renvoyées à la structure spécialisée (il s'agira d'une ONG spécialisée dans le VBG) qui enregistrerait la plainte, offrirait des services de VBG et avec la survivante concentrerait le transfert de l'affaire au comité VBG les informations sur l'affaire seront partagées. Le comité VBG qui sera au niveau régional vérifierait le lien de ce cas avec le projet et suggérerait des actions. Ces actions doivent être communiquées à la victime avant leur mise en œuvre. Les survivants peuvent arrêter le processus administratif, ainsi qu'ils peuvent accéder à la justice à tout moment pendant le processus administratif ou après les canaux de

réception des plaintes seront diversifiés et adaptés au contexte socioculturel et sécuritaire des différentes zones d'intervention du projet :

- Boîtes à plaintes au niveau des mairies et de l'UGP ;
- Téléphone, courrier ;
- Saisie par voie orale ou par écrit auprès des comités au niveau des villages/commune et des points focaux désignés (hommes et femmes) ;
- Saisie par intermédiaire (parent, proche, autorités locales, ONG spécialisée en VBG, association de défense des droits humains etc.).

Toute plainte qu'elle soit verbale ou écrite est inscrite immédiatement dans un registre disponible au niveau des différents comités. Mais les plaintes VBG ne vont pas figurer sur le même registre que les autres plaintes. L'ONG spécialisée en VBG recrutée se chargera de l'enregistrement des plaintes VBG. Les données confidentielles seront sauvegardées par l'ONG et le comité qui gère les plaintes s'occupera que de vérifier s'il existe un lien entre la plainte déposée et le projet en question. Un accusé de réception est remis au plaignant dès réception de sa plainte ou dans un délai de 48 heures après le dépôt de sa plainte. Les plaintes pourront aussi être collectées à travers les réunions de sensibilisation et de suivi.

Etape 2 : Tri et classification des plaintes

A l'issue du dépôt de la plainte par le comité concerné en vue de déterminer le type de plainte enregistrée (sensible ou non sensible) et la procédure d'examen adéquate, le tri permettra aux membres des différents comités, de savoir si l'examen de la plainte nécessite une investigation sur le terrain, l'intervention d'autres membres de l'équipe du projet ou de certaines personnes ressources. De même, le tri permettra de savoir si la plainte est du ressort de l'UGP, des prestataires ou fournisseurs, ou du ressort d'autres acteurs en dehors du projet. Le (la) spécialiste des questions sociales et l'expert en VBG du projet et les autres membres de l'UGP concernés, seront régulièrement informés après cette phase de tri et de classification, afin de recueillir leur avis et suggestions, et un accusé de réception sera envoyé au requérant. En ce qui concerne les cas de VBG, seul le prestataire de service aura accès à des informations confidentielles et identifiables concernant le plaignant ou la plaignante. Seules les informations non identifiables seront partagées avec l'UGP et la Banque Mondiale comme le type de cas, le lien de l'auteur présumé par rapport au projet, l'âge et le sexe du/de la survivante.

Les plaintes non sensibles seront traitées aussi bien par les instances intermédiaires que par l'instance centrale. Quant aux plaintes sensibles, elles seront gérées au niveau central (coordination du projet). Ces dernières qui ne peuvent pas être enregistrées avec les autres plaintes, sont immédiatement transmises au niveau de la coordination du projet qui assure les investigations nécessaires au traitement des plaintes et peut faire recours à des personnes ressources en cas de besoin.

Etape 3 Vérification et action

A cette phase, seront collectées les informations et données de preuves concourant à l'établir la justesse et l'objectivité de la plainte et à retenir les solutions en réponse à la réclamation du requérant.

Si la plainte est fondée, une proposition est faite au requérant par le président du comité concerné (pour rappel, cette disposition n'est pas valable pour les plaintes VBG/EAS/HS). Si celui-ci n'y trouve pas d'objection, la solution est mise en œuvre dans le cas contraire, la plainte peut être transmise au niveau supérieur pour réexamen, et si aucune solution acceptée par le plaignant n'est trouvée à ce niveau, ce dernier peut engager la procédure judiciaire. Toutes les ressources doivent être mobilisées pour que le règlement des plaintes et réclamations se fasse à l'amiable.

Par ailleurs, le traitement des plaintes sensibles peut nécessiter le recours à des compétences qui ne sont pas disponibles au sein des organes du MGP, dans ce cas, les compétences des instances plus spécialisées seront sollicitées. Le MGP du projet comprendra des dispositions pour enregistrer de manière sûre et éthique, documenter les plaintes et traiter correctement les allégations pour l'exploitation et abus sexuels (EAS), le harcèlement sexuel (HS). Les rapports de gestion des plaintes détailleront les cas d'incidents de VBG/EAS et HS au moyen de mécanisme de rapport spécifique conformes aux meilleures pratiques en matière de collecte et de communication des informations et en engageant avec les principes parties prenantes.

Etape 4 : Suivi et évaluation

Une fois que les plaintes seront enregistrées dans une base des données, pour en faciliter le suivi, un rapport trimestriel sur l'état de traitement des plaintes seront produit par les agences d'exécution et l'UGP intégrera au rapport contractuel du projet. Seules les informations non identifiables sur les survivants (es) figurer dans le cas où la plainte est liée au projet en indiquant si la/le survivant a reçu des services et la durée de traitement de la plainte en question.

Par ailleurs, la satisfaction du plaignant par rapport au traitement qui a été fait de sa plainte doit être mesurée afin d'apporter au besoin les correctifs nécessaires pour la suite du projet. Un dossier individuel sera ouvert pour chaque requérant et comportera le formulaire de la plainte, le formulaire de clôture, les PV issus des sorties de vérification, les états de paiement (si le requérant a obtenu à terme une compensation financière), et toute pièce rentrant dans le cadre de la gestion de la plainte. Les plaintes liées à la VBG seront conservées au niveau du prestataire de service VBG qui a enregistré la plainte, dans un espace verrouillable pour garantir la confidentialité.

Etape 5 : Délai de traitement

Le délai maximum de traitement des plaintes ne doit pas excéder dix (10) jours. Ce délai comprend, le délai nécessaire pour l'envoi d'un accusé de réception au plaignant pour l'évaluation de la recevabilité et pour la proposition d'une solution au plaignant. Lorsque les solutions proposées ne conviennent pas au plaignant, ce dernier a le droit de saisir le niveau supérieur (communal ou central). Dès réception, le comité saisi en deuxième instance dispose d'un délai de huit (08) jours pour faire un retour dans un délai maximum de cinq (05) jours.

Pour ce qui est des plaintes sensibles, elles nécessiteront parfois la mobilisation des d'autres ressources (compétences externes) et un temps suffisant pour les investigations, ainsi, l'instance saisie en premier ressort doit immédiatement saisir l'UGP, afin de mettre en œuvre le délai maximum de traitement des plaintes n'excédé pas les huit (08) semaines à compter la date de réception.

Etape 6 : Règlement judiciaire

Si toutes les tentatives de résolution à l'amiable ne trouvent pas l'assentiment du plaignant, ce dernier peut recourir au traitement judiciaire. Toutes les dispositions doivent être prises pour favoriser le règlement à l'amiable des plaintes à travers le mécanisme mis en place à cet effet (sauf les plaintes liées aux VBG/EAS/HS), mais les plaignants sont libres d'entamer une procédure judiciaire s'ils le souhaitent.

Il sied de noter que le plaignant garde dès le départ toute sa liberté de recourir à la justice à tout moment du processus de résolution amiable qui est encouragé par le Projet.

- ***Clôture et archivage des plaintes***

Les plaintes résolues sont clôturées à travers un formulaire consigné par le président du comité de gestion selon le niveau de résolution de la plainte (village, commune, UGP). Le/les plaignant(s) en trois (03) exemplaires, une copie du formulaire signée est remise au plaignant, une autre archivée au niveau

comité ayant un processus et la dernière copie transmise à l'UGP pour archivage. Le projet mettra en place un système d'archivage physique et électronique centralisé au niveau de l'UGP pour le classement des plaintes. Ce système donnera accès aux informations sur : (i) les plaintes reçues ; (ii) les solutions trouvées et ; (iii) les plaintes non résolues nécessitant d'autres interventions.

6.4. Nature des plaintes dans le cadre du PACRAC

Dans le cadre des activités du Projet, la nature des plaintes pouvant être traitées et sans s'y limiter sont suivantes :

- Plaintes liées au recrutement du personnel
- Plaintes liées au recrutement des travailleurs temporaires (HIMO)
- Plaintes liées à la passation de marchés et de sélection des prestataires
- Plaintes liées à l'insuffisance de communication sur le projet
- Plaintes liées aux VBG/EAS/HS
- Plaintes liées à l'exclusion de certains bénéficiaires
- Plaintes liées aux nuisances, bruits, poussières des travaux
- Facteurs de nuisance (poussière, bruit, vibrations) ;
- Perte de biens et restrictions à l'utilisation des biens (dont les terres) ;
- Violence basée sur le genre ou abus / harcèlement sexuel ;
- Accidents impliquant une tierce personne ;
- Etc.

6.5. DESCRIPTION DU SCHEMA SPECIFIQUE DU CAS DE RECEPTION - TRAITEMENT D'UNE PLAINTE SENSIBLE OU HYPERSENSIBLE

Cette catégorie de plaintes regroupe toute plainte liée à la violation des droits de l'homme et à des abus de pouvoir graves dans la mise en œuvre du projet. Ce sont des plaintes jugées graves et capables de porter atteinte à la personnalité ou à sa vie future suite aux préjudices subis. Cela peut aussi ternir l'image du projet en général et du bailleur des fonds en particulier.

Au regard de la nature de cette activité du PARCAC, il est fort probable qu'il ait risques de toutes natures liées l'Exploitation et Abus Sexuels/Harcèlement Sexuel. C'est pourquoi le présent MGP consacre cette section pour décrire un schéma spécifique pour ces types de plaintes.

Il s'agit notamment des plaintes liées aux actes ci-après :

- ✓ Violences basées sur le genre (ou violence sexiste)
- ✓ Exploitation sexuelle ;
- ✓ Atteinte sexuelle ;
- ✓ Harcèlement sexuel ;
- ✓ Violation des droits des enfants,
- ✓ Tout décès (de personnes) lié aux activités du projet ;
- ✓ Corruption des partenaires ou staff du projet ;
- ✓ Etc.

En cas de plaintes sensibles dont la nature révèle ou s'assimile à un cas sus-décrit deux principes essentiels seront mis en avant (Confidentialité et Sécurité).

➡ **Confidentialité** : Le PARCAC créera un environnement où les gens peuvent plus facilement soulever leurs inquiétudes, avoir confiance dans le mécanisme et être sûr qu'il n'y aura pas de représailles s'ils l'utilisent, il faut garantir des procédures confidentielles. La confidentialité permet donc d'assurer la sécurité et la protection de ceux qui déposent une plainte et des personnes concernées par celles-ci. Pour ce faire, le PARCAC doit prendre des dispositions pour limiter le nombre personnes ayant accès aux informations sensibles.

➡ **Sécurité** : Le PARCAC s'assurera que les personnes sont protégées et qu'elles peuvent présenter une plainte ou une inquiétude en toute sécurité, il faut soupeser soigneusement les risques potentiels pour les différents usagers et les intégrer depuis la conception à la mise en œuvre du MGP.

Les plaignants concernés dans cette catégorie des plaintes sont enregistrés dans une fiche et consignés dans un cahier registre. Au niveau de la fiche, le Point focal décline toute l'identité du plaignant, tandis que dans le registre, un code secret est attribué à ce plaignant pour raison de confidentialité.

Ces plaintes une fois enregistrées sont transférées immédiatement à la Banque Mondiale pour information et avis via le PARCAC.

Les plaintes vis-à-vis de la mise en œuvre du PARCAC pourraient porter sur des questions sensibles qui devront être traitées de façon confidentielle en respectant la volonté des éventuels plaignants. Ceci sera le cas pour des plaintes portant sur des questions de fraude ou corruption, abus de pouvoir, abus des droits humains (questions de travail pour enfant « Child labour » par exemple). Mais surtout des plaintes hyper-sensibles portant sur des questions d'harcèlement sexuel, abus ou exploitation sexuelle tels que définis ci-après.

Violences Basées sur le Genre (ou violence sexiste)

« La violence sexiste est une expression générique qui s'entend de tout acte préjudiciable perpétré contre le gré d'une personne est fondée sur les différences que la société établit entre les hommes et les femmes. Elle englobe des actes qui provoquent un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, la menace de tels actes, la contrainte, et d'autres formes de privation de liberté, que ce soit dans la sphère publique ou dans la sphère privée. La violence sexiste touche de manière disproportionnée les femmes et les filles au cours de leur vie et prend de nombreuses formes y compris les services sexuels, physiques ou psychologiques. Elle se produit au sein du foyer, dans la rue, dans les établissements d'enseignement, au travail, dans les plantations agricoles et les camps de réfugiés aussi bien en temps de paix comme période de conflit et de crise ».

Six principaux types de VBG ont été créés pour permettre la collecte de données et l'analyse de statistiques sur la VBG : (1) Viol, (2) Agression sexuelle, (3) Agression physique, (4) Mariage forcé, (5) Déni de ressources, d'opportunités ou de services, (6) Violences psychologiques et/ou émotionnelles.

Exploitation et atteintes sexuelles et harcèlement sexuel

« L'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel sont des manifestations de violence sexiste.

- Exploitation sexuelle : tout abus ou toute tentative d'abus de position de vulnérabilité de pouvoir différentiel ou de confiance à des fins sexuelles y compris mais sans s'y limiter le fait

de profiter financièrement socialement ou politiquement de l'exploitation sexuelles d'une autre personne.

- Atteintes sexuelles : intrusion physique effective ou menace d'intrusion physique de nature sexuelle, par la force, sous la contrainte ou dans des conditions inégalitaires.
- Harcèlement sexuel : Toute avance sexuelle importune ou demande de faveurs sexuelles ou tout autre comportement verbal ou physique à connotation sexuelle raisonnablement propre à choquer ou humilier, lorsqu'il entrave la bonne marche du service, est présenté comme une condition d'emploi ou crée au lieu de travail un climat d'intimidation, d'hostilité ou de vexation ».

Violation des droits des enfants

D'après le bureau du représentant spécial du Secrétaire Général pour les enfants et les conflits armés des nations unies en octobre 2009 (mis à jour en novembre 2013) Un enfant s'entend « de tout être humain âgé de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable ».

D'après cette même source, les six violations graves commises sur la personne des enfants sont :

- Recrutement et utilisation d'enfants
- Meurtres et mutilations d'enfants
- Violences sexuelles commises contre des enfants
- Attaques dirigées contre des écoles ou des hôpitaux
- Enlèvements d'enfants
- Dénier d'accès à l'aide humanitaire

Le PACRAC ayant des interventions dans des zones où règnent parfois l'insécurité due aux groupes armés non étatiques, il est tout à fait évident que des dispositions soient prises afin d'éviter, minimiser tout risque de tomber sur ces cas de violations. Si malgré tout cela arrivait, le présent MGP a prévu donc des schémas de réception et des traitements des plaintes cette nature.

Réception et traitement des plaintes liées aux Exploitations et Abus Sexuels/Harcèlement Sexuel

- 1- Réception des plaintes sensibles/hypersensibles : Tous les comités peuvent recevoir ces plaintes à travers les canaux mis en place (Tels, Boîtes, Courriers, Fiche, etc.). Mais une fois la nature de la plainte identifiée, celle-ci devrait immédiatement être retirée du lot pour subir un traitement confidentiel. Il est souhaitable que le PARCAC ait des PF dans les structures discrètes et accessibles à l'instar des centres hospitaliers, des confessions religieuses, des ONG locales, etc. Ces PF doivent faire l'objet de sensibilisation au niveau communautaire.
- 2- Enregistrements des plaintes sensibles/hypersensibles : Les plaintes de cette nature seront enregistrées dans le registre et codifiées pour plus de confidentialité et de sécurité du plaignant et/ou survivants. Ainsi leurs identités seront uniquement des codes donnés par le CLGP et/ou avec le concours du PARCAC. Ensuite les mêmes données seront retranscrites dans une fiche, puis transmis immédiatement à la coordination du PARCAC via les moyens disponibles. Le PARCAC informera la Banque Mondiale et les dispositions prises.
- 3- Traitement des plaintes sensibles/hypersensibles : Il s'agit d'une opération qui requiert le plus souvent le choix éclairé du survivant. Après vérification et examen de la situation en fonction de l'état, le survivant pourra immédiatement être référé dans une structure sanitaire et confier aussitôt à un service de conseils et d'appui psychologique. Par la suite le PARCAC s'appuiera sur la législation en vigueur et du consentement éclairé du survivant pour continuer la procédure du traitement.

NB : Le traitement des plaintes sensibles/hypersensibles se feront dans la confidentialité et le respect de la législation en vigueur avec consentement et choix éclairé des survivants et le respect de la dignité humaine.

6.6. PROCESSUS GENERAL DU TRAITEMENT D'UNE PLAINTE DANS LE CIRCUIT DU MGP

- **Compréhension :** Recevoir les plaintes (cahier de doléances, boîtes à suggestions, téléphone vert, fiches de plaintes). Ici pour chaque plainte, compléter la fiche de plainte en **annexe 1**
 - **Tri et procédures :** Organiser les rencontres périodiques (hebdomadaire, bimensuelle) ou une rencontre sans délai en cas de plainte sensible/hypersensible.
 - **Accusé de réception et suivi de près :** Répondre (aussitôt les plaintes reçues, collecter les informations auprès des parties prenantes et si possible témoins pour faciliter l'investigation)
 - **Investigation/enquête et action :** Vérifier et documenter les faits à travers les missions spécifiques organisées à cet effet et/ou lors des missions de suivi, supervision, inopinées. Déclencher les actions pour les plaintes validées.
 - **Pour les plaintes hypersensibles :** Informer immédiatement le PCR pour le déclenchement des mesures. De manière générale
- ✓ *En cas de violence sexuelle, orienter les survivantes dans les structures sanitaires ou dans les dispositifs prévus par le projet dans les 48h pour profiter de la prise en charge via les mesures adéquates (prophylaxie post ex-positionnelle et autres)*
 - ✓ *Orienter dans un délai de 6 jours les survivantes ou les survivants vers les services sociaux de base approprié (psychosocial, justice, éducation, etc.)*
 - **Suivi et évaluation :** Faire le suivi (contrôle et appréciations des actions arrêtées / missions sur le terrain (dans les 7 jours qui suivent)
 - **Feedback :** Répondre (rapport de mission partagée à toutes les parties prenantes 7 jours après la mission)

6.7. Actions envisagées

Des actions seront mises en œuvre en vue d'assurer la fonctionnalité du MGP. Ces dernières sont récapitulées dans le tableau ci-après :

Tableau 7 : Mise en œuvre du MGP

Actions	Responsables	Échéances
Mise en place des comités locaux de gestion des plaintes (CLGP) en les adaptant aux mécanismes existants et fonctionnels et en renforçant au besoin.	Coordonnateur UGP	Après la finalisation du document du MGP et avant le démarrage des activités du projet.
Formation des membres des comités sur le contenu du MGP et leurs rôles	Spécialiste en sauvegarde sociale et VBG	Dès la mise en place des comités

Informations/sensibilisation et communication sur les dispositions du mécanisme à l'endroit du personnel et communautés	Spécialiste en sauvegarde sociale et VBG	Permanent
Acquisition et mise en œuvre du matériel et fournitures nécessaires au fonctionnement du MGP	Coordonnateur UGP	Dès la mise en place des comités
Elaboration des outils de travail nécessaires	Spécialiste en sauvegarde sociale et VBG	Dès la mise en place des comités

7. SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS DU PMPP

Le PMPP sera périodiquement révisé et mis à jour si nécessaire au cours de la mise en œuvre du Projet afin de garantir que les informations présentées ici sont cohérentes et les plus récentes, et que les méthodes d'engagement identifiées restent appropriées et efficaces par rapport au contexte du Projet et des phases spécifiques du développement. En cas de changement de climat politique et/ou d'insécurité, tout changement majeur aux activités liées au Projet et à son calendrier sera dûment reflété dans le PMPP. Des résumés [mensuels ou trimestriels] et des rapports internes sur les griefs publics, les demandes de renseignements et les incidents connexes, ainsi que l'état de la mise en œuvre des mesures correctives / préventives associées seront rassemblées par le personnel responsable et renvoyés à la coordination de l'UGP en charge du Projet. Les résumés [mensuels ou trimestriels] fourniront un mécanisme permettant d'évaluer à la fois le nombre et la nature des plaintes et des demandes d'informations, ainsi que la capacité du Projet à y répondre en temps opportun et de manière efficace. Les informations sur les activités d'engagement du public entreprises par le Projet durant l'année peuvent être transmises aux parties prenantes de plusieurs manières possibles :

- Elaboration de rapports trimestriels en langue (française) ;
- Publication de rapports sur les sites web du MECP et/ou autres sites web nationaux
- Elaboration et distribution des notes simples en langue locale pour les communautés
- Publication des courts comptes rendus en langues (française et locale)
- Flash d'information sur WhatsApp et Facebook

Un certain nombre d'indicateurs « clés de performance (ICP) » seront également développés et suivis régulièrement par les responsables en charge de la mise en œuvre du Projet. De manière générale les rapports de suivi mettront en exergue les écarts entre les prévisions et les réalisations en termes d'activités, les acquis de la mise en œuvre des activités, les difficultés et les solutions envisagées.

Les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités d'engagement des parties prenantes :

- Nombre de réunions de différentes sortes (audiences publiques, ateliers, rencontres avec les dirigeants locaux, etc.), tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants;
- Nombre de parties prenantes incluses dans le registre dédié;
- Nombre de suggestion et de recommandations reçues par l'UGP/PARCA à l'aide de divers mécanismes de rédaction;
- Nombre de publications couvrant le projet dans les médias;
- Pourcentage de survivant (e) qui se présente dans les 72 heures suivant un incident de viol sont référée pour la prise en charge (PEC) médicale;
- Pourcentage de survivant€ qui sollicitent un appui judiciaire sont référées à ces services;
- Nombre des plaintes d'EAS/HS qui sont reçues par le MGP;
- Pourcentage de plaintes d'EAS/HS au MGP qui sont résolues dans le délai prévu;
- Pourcentage de plaintes d'EAS/HS qui ne sont pas résolues dans le délai prévu;
- Le délai moyen pour résoudre une plainte d'EAS/HS à travers le MGP;
- Nombre de sensibilisation sur le VBG, les comportements interdits, et le MGP;
- Nombre de populations ciblées/sensibilisées ventilées par sexe et par âge.

D'autres indicateurs pertinents peuvent être recueillis chaque année. Le MGP sera mis à jour annuellement au cours des premières phases de travaux et construction, et tous les deux ans pendant les opérations si nécessaires.

CONCLUSION

Le PMPP constitue l'un des outils indispensables du volet social de la mise en œuvre du Projet. Selon les dispositions du nouveau cadre environnemental et social de la Banque mondiale, le PMPP fait partie intégrante des documents contractuels à élaborer avant l'approbation de tout projet. Le présent document est élaboré dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Amélioration des corridors Régionaux de l'Afrique Centrale (PACRAC), projet sous financement de la Banque Mondiale. Le document a été élaboré suivant une approche participative globale. Il va évoluer au fur et à mesure de la préparation et la mise en œuvre de PACRAC, pour prendre en compte les besoins de mobilisation et de participation des parties prenantes dont les actions vont apporter une plus-value à l'atteinte des objectifs du PACRAC. La mobilisation des fonds nécessaires à sa mise en œuvre adoptera la même souplesse.

ANNEXE 1: FICHE D'ENREIGISTREMENT ET TRAITEMENT DES PLAINTES

Projet PACRAC

1. Informations sur le CGP

Date : _____
Zone de sous-projet ou activité :
Personne ayant enregistré la Plainte :
Cordonnées :
Téléphone :
Zone/Quartier :
Commune/Province :
Dossier N°.....

2. Informations relatives à la Plainte

2.1. Détails du Plaignant

Nom du Plaignant :
Adresse :
Téléphone.....
Age.....
Sexe :
Catégorie de personnes (vulnérables) Ou Travailleurs
Commune/Mairie /Quartier /:

2.2. Description de la Plainte :

Date du dépôt de la Plainte :
Lieu d'occurrence de Plainte.....
Détails de la Plainte

.....
.....
.....

Nom, Prénom et Signature du Plaignant

3. Observations du comité de gestion des plaintes (CGP) sur la plainte:

.....
.....
.....
.....
.....

Fait à, le.....

Nom, Prénom et Signature du représentant du comité

4. Réponse du plaignant sur les observations du CGP :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à, le.....

Nom, Prénom et Signature du plaignant
Contact :

5. Résolution proposée de commun en accord avec le plaignant

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à, le.....

Nom et Prénom du représentant du comité

Signature

Nom et Prénom du plaignant

Signature

ANNEXE 2 : FICHE DE SUIVI DES PLAINTES

Informations sur la réclamation							Suivi du traitement de la réclamation				
No. de Plaintes	Nom et contact du Plaignant	Date de dépôt de la plainte	Description de la plainte (OUI-NON)	Plaintes issues des communautés OUI - NON	Plaintes issues des travailleurs OUI-NON	Plaintes issues des Beneficiaires OUI-NON	Transmission au service concerné (oui/non, indiquant le service et la personne contact)	Date de traitement prévue	Accusé de réception de la réclamation au réclamant (oui/non)	Réclamation résolue (oui / non) et date	Retour d'information au réclamant sur le traitement de la réclamation (oui/non) et date
Etc											

Annexe 3 : Grille de suivi de la documentation/statistiques des plaintes

Période:.....

Composante ou activité :

Plaintes	Nbre de plaintes reçues	Nbre de plaintes reçues des personnes vulnérables	Nbre et % des Plaintes résolues	Nbre et % des plaintes résolues dans le délai prévu par le MGP	Nbre et % des plaintes non résolues	Nbre et % des plaintes ayant fait recours	Nbre et % des plaintes déferées à la médiation	Nbre et % des plaintes déferées à la justice	Nbre et % des plaintes parvenues par boîtes à suggestion	Nbre et % des plaintes parvenues par courrier électronique/normal	Nbre et % des plaintes parvenues à l'issue des réunions	Nbre et % des plaintes parvenues par téléphonie (appel, texto)

ANNEXE 4 : Tableau de synthèse des activités antérieures pour la mobilisation des parties prenantes

Préfecture	Localité	Date de la consultation	Acteurs rencontrés	Nombres des personnes rencontrées	Avis/préoccupations	Recommandations/ Suggestions
Bossembélé						
Ouham						
Bangui						

Annexe 5 : Le plan stratégique de communication

1- Contexte

La République du Congo, la République Démocratique du Congo, la République Centrafricaine et le Tchad préparent le Projet d'Amélioration des Corridors Régionaux d'Afrique Centrale. Ce projet appelé (PACRAC) qui a été initié par les quatre pays ci-dessus, est un projet d'un montant de 300 millions de dollars US qui sera financé par la Banque mondiale pour aider les quatre gouvernements, à préserver, un entretien adéquat, réduire les coûts de transport et améliorer la qualité du service et de la sécurité des déplacements. Ce projet vise à renforcer l'intégration régionale de la RCA et le développement reliant la RCA avec les pays voisins.

Le projet est préparé sous le nouveau Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque Mondiale et 9 Normes Environnementale et Sociale (NES) sont pertinentes sauf la NES 9 sur les intermédiaires financiers.

Pour ce faire, les instruments suivants sont préparés :

- Le Cadre de Gestion Environnementale et Social (CGES);
- Le Cadre de Politique de Réinstallation (CPR);
- Le Cadre de Politique en faveur des Populations Autochtones (CPPA);
- Le Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO);
- L'Évaluation des Risques de Sécurité (ERS) et Plan de Gestion de Sécurité (PGS);
- L'Évaluation des Risques de VBG et Plan d'Action VBG/EAS/HS;
- Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP).

Compte tenu de la multitude des parties prenantes concernées par le projet et aussi le fait que le projet sera implanté dans une zone où se trouve les populations autochtones, ce plan de communication est développé conformément à la NES 10 sur la mobilisation des parties prenantes. Son but est d'assurer la pleine participation des PA aux activités du projet.

2- Objectifs

Le présent plan de communication est destiné à être un outil d'accompagnement de la mise en oeuvre du PACRAC. Son but est d'amener l'Unité de Coordination du Projet (UCP) à communiquer efficacement avec les parties prenantes dont les populations autochtones en vue de la prise en compte de leurs intérêts spécifiques dans les actions du projet (notamment les actions continues dans le CPPA et le PPA qui seront développés lors de la préparation et la mise en oeuvre du projet pour les autochtones). Cette campagne poursuit trois objectifs stratégiques majeurs :

- la notoriété du projet auprès des cibles prioritaires, des décideurs, de la presse et des partenaires au développement pour favoriser leur familiarisation avec ses missions et objectifs ;
- l'image : susciter chez les différentes cibles une bonne perception du Gouvernement centrafricain à travers ses missions de service public local et d'intégration sous-régionale ;
- L'appropriation : l'adoption du projet par les populations concernées par l'acceptation des mesures d'accompagnement et la prise en charge effective des

différents projets rattachés au bitumage de la route et à l'aménagement du corridor fluvial.

De manière spécifique, il s'agit de:

- Informer et sensibiliser les populations y compris les populations autochtones sur le projet;
- Assurer la visibilité des initiatives et activités conduites dans le cadre du projet et du Plan en faveur des Populations Autochtones (PPA);

- Favoriser l'adhésion des Populations Autochtones et Locales aux activités du projet;
- Susciter la participation et l'engagement Communautaire dans le cadre du projet;
- Mettre à la disposition des personnes intéressées, y compris les autochtones les informations claires sur les risques, craintes, les mesures d'atténuations des risques ou impacts, les besoins et les aspirations concernant le projet;
- Elaborer les outils d'information, de communication et d'éducation en vue d'assurer l'implication des peuples autochtones et locales sur le projet au niveau sous national et regional.

3- Cibles

Les principales cibles sont avant tout les populations autochtones. Mais compte tenu du fait que leur développement dépend de plusieurs facteurs et plusieurs parties prenantes qui influencent, les cibles ci-apres seront visées de manière générale.

Au niveau national :

- Unité de Gestion du Projet (UGP) ;
- Ministères concernés (Ministère des Trvaux Publics; des Transports; de l'Urbanisme; du Travail; des finances; de l'Economie);
- Les partenaires au développement;
- La plate des organisations de la société civile;
- Les entreprises des travaux, les bureau d'étude
- MUNISCA;
- Les ONG nationales et internationaux;

Au niveau regional et local :

- Préfets des préfectures;
- Directeurs régionaux des services sectoriels;
- Chefs de service Préfectoraux.
- Maire des communes concernées ;
- Représentant des coutumiers des communes concernées ;
- Représentant des Affaires Sociales ;
- Représentant de la coordination des jeunes ;
- Représentant des confessions religieuses ;
- ONG locales, associations à base communiatires;
- Organisations des Populations autochtones;
- Leaders des campements des autochtones;
- Les personnes affectées par le projet;
- Les groupes vulnérables;
- Les comités de villageois de développement, les comités de gestion des infrstaructures communautaires et de gestion des plaintes
- Etc.

4- Messages clés

Les messages clés seront axés sur:

- Les objectifs, composantes, activités, zones et bénéficiaires du projet;
- Les impacts du projet (positifs et négatifs générés) et leurs mesures d'atténuation;
- Les risques des VBG/EAS/HS et leurs mesures d'atténuation;
- Les risques liés aux IST/VIH/SIDA et le COVID19 et les mesures de préventions préconisés;
- Les risques des accidents, les conditions de travail, la santé, sécurité, hygiène;
- Le mécanisme de gestion des plaintes: structures, fonctionnement, voies d'accès et de retours;
- Les avantages liés au projet;
- Les attentes réelles de la communauté;
- Etc.

5- Moyens de communication

- Radios: Radios Communautaires; Radio ndèkè luka; Guira FM;
- Télévision: centrafricaine et VISION 4
- Presse écrite ;
- Emissions publiques
- Enquête de satisfaction;
- Sketch;
- La carte sociale;
- Brochures/dépliants/Affiches/Banderolles; Boîte à images ; T-shirts, Gadgets ;
- Microprogrammes multilingues/documentaires ;
- Campagnes de sensibilisation et de vulgarisation ;
- Ateliers /Conférence/Séminaire ;
- Sites web ; Internet (mail, blog, skype) ; Téléphone;

Plusieurs canaux sont retenus à savoir:

- Focus group avec les différents segments de la population (femmes, hommes, Aka, personnes âgées...)
- Enquête de satisfaction auprès de la population;
- Causeries débats, Sensibilisation Communautaire;
- Canaux traditionnels ou socioculturels (chefferies traditionnelles, confessions religieuses, leaders d'opinion, notables et autorités morales, crieurs, événements culturels majeurs, des activités sociales ou culturelles rassembleuses et autres réseaux informels).
- Les canaux médiatiques (la radio, la télévision, la presse écrite, les documentaires, les affiches et l'Internet).
- Les canaux associatifs ou institutionnels à savoir (associations de femmes, les associations des jeunes, les groupements des agriculteurs, les associations de commerçants, les groupements villageois, les ONG, les structures publiques, les réseaux des agents de développement, les points focaux...)
- Les plaquettes, les brochures ou autres documents produits seront distribués.

6- Plan d'action de la communication budgétisé

RESULTAT1	N°	ACTIVITES	CIBLES	PERSONNES RESSOURCES	PERIODE	INDICATEURS	BUDGET (FCFA)
Les parties prenantes (avec accent sur les populations autochtones) sont informées des activités du projet et s'organisent mieux et s'engagent	1	Reunions d'information	Autorités locales; ONG; Leaders communautaires; Populations Autochtones; Acteurs des transports (syndicats de transporteurs); Relais communautaires.	Specialiste Social; Specialiste Environnementale; Specialiste VBG	Au démarrage du projet et tous les 6 mois	Nombre des reunions organisées; % des participants par catégorie	20 000 000
	2	Campagnes de sensibilisation	Toute la population des préfectures ciblées et les Populations Autochtones	Specialiste de communication	Tous les 3 mois	Nombre des campagnes réalisées	15 000 000
	3	Ateliers de formation	Autorités locales, ONG, Leaders communautaires et Associations de PA	Specialiste Social; Specialiste Environnementale; Specialiste VBG	Tous les 6 mois	Nombre des participants par localité, entité	Cf. résultat 2

à y participer activement	4	Focus group	Populations Autochtones	Specialiste Social; Specialiste VBG	Tous les 6 mois	Nombre de focus group organisé par campements	7 000 000
	6	Organisation de la carte sociale	Populations Autochtones et communauté locale	Specialiste Social;	Au démarrage du projet	Nbre de carte sociale organisée	5 000 000
	7	Emissions sur le projet	Toutes les parties prenantes avec une attention sur les PA	Specialiste de communication	Tous les 3 mois	Nombre d'émission réalisée en fonction des thématiques	30 000 000
RESULTAT2	N°	ACTIVITES	CIBLES	PERSONNES RESSOURCES	PERIODE	INDICATEURS	BUDGET
Les parties prenantes sont sensibilisées, formées sur les mesures de protections liées aux risques environnementaux et sociaux	8	Risques VBG/EAS/HS, COVID19, IST/VIH	Travailleurs du projet, populations environnantes et autochtones	Specialiste VBG	Tous les trois mois avec une forte intensité au debut des activités	Nombre des séances et des personnes atteintes	30 000 000
	9	Santé, Sécurité au travail; port des EPI	Travailleurs du projet, populations environnantes et autochtones	Specialiste Social; Specialiste Environnementale;		Nombre des séances et des personnes atteintes	15 000 000
	10	MGP et son fonctionnement	Toutes les parties prenantes	Specialiste Social; Specialiste VBG		Nombre de personnes	15 000 000

						sensibilisées et des plaintes traitées	
	11	Enquete de satisfaction	Les beneficaire du projets y compris les autochtones et les personnes affectées	Specialiste Social; Specialiste Environnementale; Specialiste VBG	Chaque année	4 enquetes réalisées	8 000 000
RESULTAT3	N°	ACTIVITES	CIBLES	PERSONNES RESSOURCES	PERIODE	INDICATEURS	BUDGET
Les Populations Autochtones sont consultées, expriment leurs besoins et s'approprient les actions continues dans le PPA	12	Informations et consultations approfondies et si necessaire le CLIP	PA	Specialiste Social;	Avant demarrage des activité	Types de consultations réalisées; Temps mis pour les consultations approfondies	10 000 000
	13	Atelier ou focus group pour la redynamisation des organisations communautaires des PA	PA	Specialiste Social;	Demarrage des activités	Nombre des associations redynamisées et fonctionnelles	10 000 000

	14	Animation, focus, organisation des danses pour la mobilisation communautaire en vue de la mise en oeuvre des activités du CPPA ou PPA	PA	Specialiste Social;	Tous les 3 mois	Niveau de participation Communautaire dans le projet; Nombre de suivi Communautaire réalisé; Niveau de satisfaction des bénéficiaires	20 000 000
--	----	---	----	---------------------	-----------------	---	------------

Arreté le budget du plan de communication à la somme de cent quatre vingt cinq millions de FCFA (185 000 000). Les couts liés à l'élaboration des outils de communications sont pris en compte dans le PMPP. Les couts ici concernent la mise en oeuvre des activités de communications.

7- Indicateurs de succès:

- Nombre d'enquete de consultation réalisée avec la population riveraine;
- Nombre de plaintes résolues dans le délai;
- Nombre de plaintes résolues à la satisfaction des plaignants
- Adhesion de la communauté aux à la vision du PRACAC;
- Taux de realization des activités communautaires et du PPA;
- Nombre de personnes vulnerables embauché par le projet;

8- **Résultats attendus:** les activités du PRACAC se déroulent à la satisfaction des communautés riveraines.

Annexe 6 : Procès- Verbal Consultation Publics Mougoumba

MINISTRE DE L'EQUIPEMENT
ET DES TRAVAUX PUBLICS
Direction de CABINET
COORDINATION DE L'UGP

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité - Travail

Procès - Verbal

De la Réunion de Consultation du Public
pour l'élaboration du Plan de Mobilisation
des Parties Prenantes (PMPP) dans la zone
du PROJET

L'an deux mill vingt deux, et le 19 juillet, s'est tenue dans la salle de délibération de la Mairie de Mougoumba, localité située à 157 Km au sud de la Capitale Bangui, la réunion de Consultation du Public pour l'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) au Projet.

Celle-ci s'est déroulée à 9h10 par la prière de la 1^{ère} Vice Présidente de la Mairie de Mougoumba, qui a souhaité la bienvenue au nom de la Ville à la Délégation de l'UGP.

Avant de fixer l'auditoire sur les objectifs de la Mission, le Chef de Mission, Monsieur Yves - François TANAKISSI, a remercié l'assistance et a félicité les uns et les autres de leur promptitude à cette Consultation.

DU DEROULEE DE LA Consultation

Après les échanges et la présentation de chaque

membres présents à la Consultation, le Chef de Mission a présenté les objectifs ainsi qu'il suit.

1. Objectif Général : élaborer le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMP) et de son acceptation.
2. Objectifs spécifiques : identifier les différentes Parties Prenantes au Projet.

La présente Mission, a-t-il précisé, relève du Gouvernement mais soutenue par la Banque Mondiale.

Pour la Banque Mondiale, a souligné le chef de Mission, c'est un projet Régional qui relie la République du Congo (Brazzaville), la République Centrafricaine et la République du Tchad. Il vise à désenclaver le RCN tant par la voie routière que par la voie navigable, ceci, en plus du corridor Bangui - Boma vers le Cameroun.

À la question de savoir si la population de Moungouba est-elle favorable ou non à la mise en œuvre du projet, toutes les parties prenantes, à la Consultation

du jour, ont été tous unanimes à accueillir le projet.

Pour ces derniers, son effectivité est :

- un impératif à l'effort de valoriser la ville de Moungoumba,
- une assurance qui renforcera le dialogue entre les populations frères angolais et Centrafricains;
- un privilège et une assurance pour la cohésion sociale et l'échange socio-économique;

Il agissant des desiderata de la population de Moungoumba, les différentes préoccupations sont les suivantes :

- encourager le recrutement de la Main-d'œuvre locale au cas où les Compétences existent;
- augmenter les points d'eau potable en fonction de la densité actuelle de la population de Moungoumba. Pour ces derniers 3 des 12 points d'eau sont actuellement opérationnels pour une population estimée à 56.203 habitants, selon les données du Centre de Santé de Moungoumba au titre de l'année 2021.

- amélioration des sources d'eau traditionnelle;
- électrification de la ville de Maingombé vers la frontière avec le Congo via le village Gougar, en panneaux solaires;
- encouragement des parents à privilégier également la scolarité des filles;
- affectation du personnel enseignant qualifié pour tout le cycle scolaire;
- formation et renforcement des capacités au concept du VBG et dans la mesure du possible, l'encouragement aux Activités Génératrices de Revenus;
- création des aires de séchage;
- résolution des conflits soit par conciliation, soit par jugement communautaire et à défaut par voie judiciaire;
- affectation du personnel de santé qualifié.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président James LEMAN
NGANUE a clos la séance par la prière à 14h20
le Secrétaire de séance le 1^{er} Vice-Président

~~St Laurent~~
Jument Sibany NIO

le Président de séance


Yves Francis TANAISSIE


Raïssa-MBANGO



FICHE DE PRESENCE

Objet: Consultation Publique des Parties Prenantes de Mongoumba

Date: 19/07/2022

N°	Noms et Prénoms	Fonction	Organisme	Email	Contact	Emargement
1	MBANGO-Raissa	1 ^{er} Vice Prs	MONGOUNBA		70045857	<i>[Signature]</i>
2	WONDEMADE Blenvenu	SG. Mairie	MONGOUNBA		70.952.113	<i>[Signature]</i>
3	NGRIMA Michel	Amicale	MONGOUNBA		7088310 72421960	<i>[Signature]</i>
04	BOMBAYE Guy-Emmanuel	Chef de Gde dt. Mongoumba	Mongoumba		70152452 74038534	<i>[Signature]</i>
05	MOKOLIMA Marie	dt NGOTOGRE	AKA			<i>[Signature]</i>
06	SOMBA Roseline	O.F.C.A	MONGOUNBA		7092.04.30	<i>[Signature]</i>
07	NGBOKOZI-Mathurin-Bellone	Chef de Gde Kissai-Baya	Mongoumba		70921671 72936567	<i>[Signature]</i>
08	MORBOKOPO Gabriel	Chef Gde NGOTOGRE	Mongoumba			<i>[Signature]</i>
09	PONELINGOU Innova	Chef #	IUTKO		70974180	<i>[Signature]</i>
10	GOPID Pierre	Chef G-C	Compagnie			<i>[Signature]</i>
11	DONGUELE GUYNO	Président	andicapé		70969323	<i>[Signature]</i>
12	VOBO IRMA	O.F.C.A	MONGOUNBA		70178286	<i>[Signature]</i>
13	MAKAMAMO Agathe	SG.O.F.C.A	Mongoumba		70993521	<i>[Signature]</i>
14	LEKEMA-MARIE-ETTE	S.G.T.H.R	MONGOUNBA		70.14.2558	<i>[Signature]</i>
15	YASSETALE-JUELA	J.N.S			7012.4464	<i>[Signature]</i>
16	GBAWABA ROCK	J.N.S	MONGOUNBA		70015805	<i>[Signature]</i>

17	WAMOSSE DAVID		MANCOURBA	- o -			Ja
18	WATE BISSAN	président Pêcheur	MANCOURBA			70031531	BH
19	GOULA Elarie	Manager	MANCOURBA			-	S-
20	ROSSONCO Genevieve	Manager	MANCOURBA			70842062	J-
21	SAKOFIO Amquidim	- u -	MANCOURBA			-	g-
22	MAZOU Dieu-Merci	Elève	MANCOURBA			-	Essi
23	GNIVO ULRICH	REPRESENT	BAC LORO	7046		704672	Syk
24	POBE - ROHAN	Jeunesse	MANCOURBA			70986211	POBE
25	GBASSO Juwence	Notable	MIBA			70036072	MIBA
26	NGBAI - José-Vicari	Jeunesse	M/MBA			70960671	NGBAI
27	MOSSÉLEGOUA-Michel	Jeunesse	MIMBA	70-1		70-142238	MOSSÉLEGOUA
28	WAIËNDE Dieu MERCI	Jeunesse	MIMBA			70-14-24	WAIËNDE
29	BANDO Héritier	Animateur ONG-NEFP	M/mba			7256.2930	BANDO
30	MOKAYA Pauline	AKA	M/mba				+
31	GBASSO Inés	OFCA	M/mba			709637062	GBASSO
32	NGANGUI - Jonas	Pasteur	MGB			70-5048-35	NGANGUI
33	YADANGASSI Lucienne	OFCA	- u -				
34	YERE Palagie	Pdte WALI de LONDO	(M/mba)			70099543	-

35	DOSSONKPO Edwige	OFCA	Mongoumba		72939801	not
36	ELEBOU Brigitte	OFCA	Mongoumba		70178075	Def
37	TINGO Maurice	Mission Cath.	- - -		72939821	Def
38	MAN-ZENZE Grégoire	Société civile	Mongoumba		72042094 70143226	not
39	PENDEKOPP Sano	Coopérative	GPTJong			not
40	OMKONZOUYEN-Melchie	Jeunesse	Mongoumba		72528990	not
41	Kopo Serein	Jeunesse	Mongoumba		75009089	not
42	DEITCHOUA MELDERIC		Mongoumba		70.077064	not
43	NGAIKIDUMA-BENJAMIN	Jeunesse	M/MBA		70-90-48-67	not
44	REFALYA Jordy	Jeunesse	M/MBA			not
45	MRETI-GAZA-DESTIN	Jeunesse	M/MBA		70-18-47-38	not
46	ZOUANGBAKETE-GOMEZ	Jeunesse	M/MBA			not
47	MOLA Jean-Grégoire	CPM	- - -		70403243	not
48	MELOUPA-DEBONHEUR	Jeunesse	- - -		70124380	not
49	NDEMBI Gabriel	Conseiller Municipal			70967385	not
50	MBONGUE Bieukenn	Commerçant	n/b		70099145	not
51	LAMINE Mariane	OFCA	- - -		-	not
52	MBOYA Patrick	Police Municipale	- - -		70072789	not
53	MAHIAVO KIZITO	Police Municipale	- - -		70154797	not

Annexe 7 : Procès- Verbal Bossembele

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT
ET DES TRAVAUX PUBLICS

Direction de Cabinet

COORDINATION DE L'UGP

REPUBLIQUE GÉOGRAPHIQUE
Unité - Dignité - Travail

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DE CONSULTATION DU PUBLIC
DES PARTIS PRENANTS (PPPP) A LA CONSULTATION
DU Plan de Mobilisation dans la zone du
Projet

L'an deux mil Vingt deux, et le 23 Juillet, s'est tenue dans l'une des salles de classes de l'Ecole sous-préfecturale de Bossembele, la réunion de consultation des Parties Prenantes en vue de la Consultation du Public pour l'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PPPP) selon la liste jointe en annexe.

Celle-ci a commencé à 14h15, suite à une pluie diluvienne qui s'est abattue sur la ville, par la civilité du Maire de la Ville, à la Coordination, à Madoune le sous-Préfet et aux présents.

Après la présentation de chacun des Membres de la Coordination de l'UGP d'une part, et d'autre part, des leaders présents, le Chef de Mission, Monsieur Yves-Thérèse TANAKISSA, Expert au Service de Société du PIRE a présenté à l'assistance les objectifs de la mission qui se résument ainsi qu'il suit:

-2-

- la mise en œuvre du Projet Régional entre la République du Congo (Brazzaville), la République Centrafricaine et la République du Tchad;
 - recueillir l'avis de la population de Brazzaville sur l'acceptation ou non du projet;
 - désenclaver la République Centrafricaine en plus du Corridor Bangui - Garo Bouloï via le Cameroun par la voie routière et par la voie navigable;
 - la prise en compte du Concept VBC dans le processus de la mise en œuvre. De ce point de vue, tous les leaders présents à la Consultation, ont été unanimes à marquer leur adhésion à l'efficacité du Projet.
- Par ailleurs, ils ont été unanimes à :
- privilégier le recrutement de la Main d'œuvre locale en fonction des compétences locales;
 - améliorer les échanges du flux socio-économique et commercial;
 - dédomager les victimes / populations de leurs biens perdus et dans la mise en œuvre du projet;
 - encourager la scolarité des jeunes filles

- au même titre que les garçons;
- encourager les femmes à la vie active de la ville de Bwembé;
 - prendre en compte les mécanismes de gestion de plaintes d'une part et d'autre part, de la gestion des conflits d'une manière préventive avant l'aspect judiciaire;
 - encourager la réinsertion des personnes à mobilité réduite lors du Projet;

Le chef de la Délégation, Monsieur Yves-François TANABE a précisé que la ville Minim relève de la Banque Mondiale. Il s'en suit des études environnementales et sociales.

Agissant de leurs priorités, elles se résument ainsi qu'il suit:

- amélioration des services de santé;
- amélioration des points d'eau;
- affectation du personnel enseignant qualifié pour tous les cycles;
- construction d'une zone routière.

Pour sa part, le Maire de la Ville de Bwembé, a lancé un cri de cœur sur la nécessité de la qualité des routes du Corridor A

l'effet de privilégier la perméabilité positive aux échanges socio-économiques et commerciaux d'une part et d'autre part, au renforcement de la cohésion sociale.

Madame le Sous-préfet de Bossembélé s'est félicitée de la volonté du chef de l'état, de son Gouvernement grâce à l'appui de la Banque Mondiale à développer la République Centrafricaine, dans le cadre de ce projet qui passe par la ville de Bossembélé.

Elle a souhaité bonne suite de mission à la délégation et invité les leaders présents à la Consultation à traduire fidèlement les objectifs qui s'inscrivent dans le cadre du désenclavement de notre pays, à travers le projet Régional entre la République du Congo (Brazzaville), la République Centrafricaine et la République du Tchad.

Le retrait des officiels à savoir, Madame le Sous-préfet et le Maire de Bossembélé, a permis à l'Expert en VEG, Madame Yollande NABONKINWA de conduire et de présider le Focus Group avec les leaders présents, les femmes d'abord et ensuite les hommes.

C'est dans une atmosphère de convivialité et d'échanges constructifs que la présente consultation

Doit démissionner pour être levée à Ntton

Le Secrétaire Général


Clément Shieray Tito



Le Président de l'Assemblée Nationale

Ministre de l'Assemblée Nationale
SELENGOU MON

Le Sous-Préfet de Borsembé



Salange MOKOLONGA - MAKANDA

Le Chef de Mission



Yves-François TANAISSÉ

FICHE DE PRESENCE

Objet: Consultation Publique Des Parties Prenantes de

Date: 23/07/2022

N°	Noms et Prénoms	Fonction	Organisme	Email
01	MOKOLOMBOKA-MAKANDA Solange	S/Prefet	Bossembélé	-
2	SELENGOUKON Aristide	Maire	Bossembélé	-
3	GOGO DO Natacha	Pdte Ass. Per Hand.	Bossembélé	-
4	OUDINON Georges	Infirmer	Bossembélé	-
5	DEBAS Aubrieux	Rep. d'Ass	Bossembélé	-
6	OUAPOUOU-KANGARA-Omer	1er P/Souche	-/-/-	-
7	NDABA Chrysostome	Censeur 2°	-/-/-	-
8	SELENGUINON Dieu Donne	chef de quartier	-/-/-	-
9	SELEYANGA HONORE	Pdte de Jeunesse	-/-/-	-
10	DAMEGABA Eugene	Pasteur	-/-/-	-
11	SIZON Juston	Pdte coop Minier	Bossembélé	-
12	BUEZAMBO Léontine	conseillère déléguée	Bossembélé	-
13	ALINA Bernadette	O.F.C.A	Bossembélé	-
14	SIZON Antoine	chef de Sect. L.	BOSSEMBELE	-
15	AWA ALBERTINE	qualificable	BOSSEMBELE	-
16	Bisseyou Pauline	O.F.C.A	Ble	-

17	Koumbé Jean-Paul	Koli-wali CARA	Bossembélé	7222
18	WACKORD Alain	Droit de l'Homme	Ble	722
19	DEKAKANGAÏSSA-DIEUBENI	3 Droits de l'Homme		722
20	ONEKOMBE GILEWIGGIE MAGIERO	Jeunesse	Bossembélé	723
21	MAKIA Faustin	déplacé	Bossembélé	72

Annexe 8 : Procès- Verbal Consultation Publics Bossangoa

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT
ET DES TRAVAUX PUBLICS

Direction du Cabinet

Coordination de l'UGP

République Centrafricaine
Unité - Justice - Travail

Procès-Verbal

De la Réunion de Consultation du Public Pour
l'élaboration du Plan de Mobilisation Des
Parties Prenantes Du Projet

L'an deux mil Vingt deux, et le 27 Juillet, s'est tenue dans la salle de réunion de la Direction Générale n°03, du Département en charge des Affaires Sociales de Bossangoa, la consultation des leaders locaux propres à l'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) de la Zone du Projet.

Elle a été co-préscidée par le Représentant du Maire de Bossangoa, Madame Bernadette NDOKO BANDA, 1^{ère} Conseillère près ladite Municipalité et Maire du 4^{ème} Arrondissement, le Directeur Régional n°3 des Affaires Sociales Monsieur Paul Valentin MBOUNGUE et Monsieur Yves-Francis TAYASSIE, expert en sauvegarde sociale, chef de Mission de l'UGP.

Malgré la pluie diluvienne, les leaders invités ont marqué de leur présence ladite Consultation (voir liste de présence en annexe).

La Représentante du Président de la Délégation Gériob de la Ville de Bossangoa, a ouvert la séance à 9h20 et présenté toutes les civilités des Autorités de Bossangoa à la Mission de l'UGP. Elle a salué la volonté du Chef de l'Etat, du Gouvernement de désenclaver la Préfecture de l'Ouhangoua dans le cadre de ce projet, qui a trouvé une réponse très favorable de la Banque Mondiale.

Après la présentation de chaque Membre de sa suite et des leaders présents à la Consultation le chef de Mission de l'UGP, Monsieur Yves-François TANDIJE a présenté le projet et les objectifs de la Mission qui se présentent ainsi qu'il suit:

- disposer d'un PMPP du Projet Régional;
- recueillir les craintes des Populations par rapport à ce nouveau Projet;
- recueillir l'avis des leaders de Bossangoa sur l'acceptation ou non du Projet;
- recueillir les avis par rapport au mécanisme traditionnel de gestion de conflit

De Démarches des Echanges

Tous les leaders présents ont marqué leur acceptation à la mise en œuvre dudit projet.

Des craintes :

Les leaders présents ont été unanimes à,

- ce que les victimes soient indemnisés avant et dans la mise en œuvre du projet;
- ce que les compétences locales soient recueillies, et privilégiées dans la mesure du possible;
- ce que les services de santé de base et l'affectation du personnel qualifié;
- ce que les cycles scolaires soient réhabilités;
- ce que les points d'eau soient améliorés (sources et
- ce que les infrastructures routières à réhabiliter renforçant davantage la cohésion sociale, les échanges socio-économiques et commerciaux
- ce que les coûts de transport depuis et vers la ville de Bossangoa le soient à la portée de toute la population et à coût réduit

la Mission a entre autres précisé qu'une mission d'études suivra la nôtre, ceci, avant la mise en œuvre du projet.

D'agissant des résolutions des conflits, les leaders se sont prononcés pour le mécanisme préventif, la conciliation avant la saisine de la Justice.

DES PRIORITES

Elles se résument de la manière suivante:

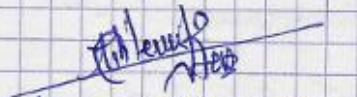
- considération des personnes à mobilité réduite;
- considération de la famille d'abord et ensuite de la cohésion sociale;
- encouragement des jeunes filles dans tous les cycles de scolarité, fondamentale, secondaires et universitaires.

C'est dans une ambiance de détente et de convivialité que la consultation des leaders des Partis Prenants (POP) s'est déroulée.

Il s'en suit, la concertation de l'expel en VBG, Madame Yolande NAMBOKINENA

avec les leaders de Bossanga, d'une manière
sectorielle ; d'abord avec les leaders femmes
et ensuite avec les leaders hommes.

Le Secrétaire de séance


Clément-Thierry TITO.

LE 3 de Mars de 2011

Paul.  BOUNGUE

La Représentante du Peuple
de Bossanga



Bernadette NDOKOBANDA

Le Chef de Mission



Yves-François TANDIESTE

FICHE DE PRESENCE

Objet : Consultation Publique des parties prenantes

Date : 27/07/2022

N°	Noms et Prénoms	Fonction	Organisme	Email
01	MBOUNGUE Paul-Valentin	DRA S3	Affaires sociales	mbounguepaul@gmail.com
02	NDOKOLANDA Roderic	Maire		
03	DENAMSE Honoré Dieu-Gré	Présid. S-civil	Société civile	
04	OUA-INGO Jean-Marcel	Polit	M.G.W.B	
05	DENELLECEISE Emilien	Président	RTVB	
06	ORONAM Rose	CS RPG	Affaires SO	
07	MABADA christine	CSRAS	Affaires soc.	
08	FOUANZOU Martine	PSF GP	Ouali Lando	
09	NAMKPEA Simone	Inte ASS	JFCP	
10	Koyina Marie	SG ASS	JFCP	
11	Mboipera Nicole	PSF GP	Ouali Lando	
12	FEISSONE Thierry	PRÉSIDENT	ASSOCIATION	
13	GAMRIE Ster	CONSEIL	groupement	
14	NAMBITO Elisabeth	PRESIDENTE	association	
15	NAMSONA Elisabeth	présidente	MOKERE	
16	NGANAMON - Annie	Polte Behou	3e arr	

17	GAZAKANE Léonora	membre	Fille mère	
18	NDOÏTOUA Marie-Alberthine	Représ Agri	Agriculteur	

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT
ET DES TRAVAUX PUBLICS

DIRECTION DE CABINET

COORDINATION DE UUCP

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Justice - Travail

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DE CONCERTATION DU PUBLIC
DES PARTIES PRENANTES (RPP) AU PLAN DE
MOBILISATION DE CONSULTATION AU PROJET

L'an deux mil vingt deux, et le Mardi 16 Août, s'est tenue dans la salle de Conférences de la Coordination du Punic (Projet d'urgence de Rétablissement des Infrastructures et de la Connectivité en Centrafrique), la Consultation des leaders de la Société Civile des Parties Prenantes (voir liste de présence en annexe).

Celle-ci a commencé à 9h40 par les civilités de Monsieur Yves-Francis TANAISSÉ, Expert en Sauvagegarde Environnemental et Social du Projet, ici, en nom du Coordonnateur.

Après la présentation de chaque Membre et des leaders présents, Monsieur Yves-Francis TANAISSÉ a présenté les objectifs de la Concertation qui se présentent ainsi qu'il suit.

- présentation du Projet d'Amélioration des Corridors Régional d'Afrique Centrale;
- Recueillir les craintes des populations / Société Civile par rapport à ce nouveau projet;

- disposer d'un plan de Mobilisation de Parties prenantes
- traduire la volonté du Gouvernement à l'effet de désenclaver le pays en faisant le corridor régional d'Afrique Centrale qui relie la République du Congo (Brazzaville), la République Centrafricaine depuis le village GOUSSA en passant par Moungoumba, M'Boiki, Bangui, Bessombili, Zébooue vers la République du Tchad par la voie routière d'une part et d'autre part, la République Démocratique du Congo et de Centrafrique par la voie fluviale (voie navigable).

Pour sa part, l'expert en VBG des Projets, Mlle Yolande NAMBOKINE a souligné que la 2^e phase de ladite concertation donnera l'opportunité à l'assistance de réfléchir sur le concept VBG (Violence Basée sur le Genre), ses implications et des résolutions des conflits susceptibles de grimer dans la mise en œuvre du projet.

Reprenant la parole, l'expert Environnemental et Social du Puroc, Monsieur Yves-François TANDISSE a interrogé les leaders de la Cink

présents à la Consultation de se prononcer
sur l'acceptation ou non dudit projet.

A l'unanimité, ils ont été favorables pour
l'effectivité de ce projet pour des raisons à-peu
près il (le projet):

- favoriser les échanges économiques, sociaux et
commerciaux entre les populations cibles du projet
et tous ceux appelés à emprunter ce corridor
pour des raisons diverses;
- améliorer les services de santé;
- améliorer l'état des routes et des pistes rurales
de la zone du projet;

Malgré les craintes des leaders présents,
ces derniers les ont exprimés de la manière suivante:

- le respect du Vêtu Environnemental de
la zone ciblée du projet;
- la prise en compte du dédommagement
des victimes du projet (Habitations, fruitiers
et autres) avant l'exécution du projet;

- la mise en place des panneaux de signalisation pour prévenir des cas d'accidents (divagation des animaux, tourterons dangereux, écoles, postes de santé, etc);
- la protection des zones forestières conformément au Code Forestier de la République centrafricaine;
- la sensibilisation et l'information au préalable des populations susceptibles d'être victimes, avant le démarrage du projet;
- la protection des personnes à mobilité réduite, y compris les veuves, les orphelins et les peuples autochtones;
- l'observation des mécanismes de gestion des conflits en privilégiant l'approche de conciliation, de l'arbre à palabres avant la saisine de la Justice;
- la sensibilisation à l'effet de plus de paix dans l'optique d'annihiler l'insécurité;
- l'encouragement à l'information, à l'éducation et à la communication pour un changement de comportement (IECC) avec le concours de tous les leaders, femmes, jeunes, chefs des villages et des autorités établies;

- l'encouragement à l'information et la sensibilisation des femmes et des jeunes filles dans la zone du projet, en vue de leur participation effective;
- le respect des lois de la RDC par tous y compris des coutumes et moeurs des populations ciblées par le projet.

Les leaders de la Société Civile de Bangwezi présents, ont beaucoup insisté sur le recrutement de la main d'œuvre locale de la zone du projet en cas où les compétences existent, tout en tenant compte du recrutement des femmes et des filles à raison de 30%.

D'agissant de priorités, ils se sont prononcés pour :

- l'amélioration des services de santé;
- l'encouragement et la dotation des pharmacies communautaires et des services de santé en personnel qualifié et en produits adéquats;
- le renforcement des services socio de base à l'effet de plus d'efficacité et de synergie;
- la consolidation des ouvrages d'art;
- l'aménagement des points d'eau

- l'électrification de la zone du projet.

Statuant sur la question du VBG (Violence Basée sur le Genre) l'expert du PUE, Madame Yolande NAMPBOKIYEN a esquissé les grandes préoccupations de la Banque Mondiale qui sont :

- les abus et exploitations sexuels;
- les harcèlements sexuels;
- les mariages forcés ou précoces;
- les grossesses précoces;
- les divorces;
- l'acceptation du partenaire avant l'embauche de son épouse;
- les violences physiques et psychologiques.

L'Expert en VBG a précisé que tous auteurs seront remerciés automatiquement par la Banque.

Statuant sur la volonté des leaders de la société Civile de Bangui sur cette thématique, ces derniers ont reconnu la nécessité de :

- sensibiliser et de dénoncer les cas graves auprès des références des VBG du projet d'abord avant la sortie de la Sibia;
- référer au plus vite les victimes dans des Centres

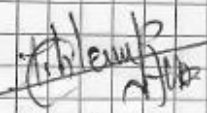
-7

de santé appropriées pour leur prise en charge;

- créer des Centres de prise en charge des victimes et leur insertion socio-économique dans la mesure du possible;
- suivre les victimes afin d'obtenir réparation même si leurs auteurs ne sont plus sur le territoire National dans la Ce région;
- sensibiliser les Communautés des zones du projet et le Connaissana de leurs droits et devoirs du VBG;
- accepter et orienter les victimes en vue de leur intégration et réinsertion en toute dignité.

L'ordre du jour étant épuisé, la Consultation qui s'est déroulée dans une parfaite entente et convivialité a été levée à 14h35.

Le Secrétaire de séance


Clément-Thierry TRO

Le Président de séance


Yves-François TANAKI

FICHE DE PRESENCE

Objet: Consultation Publique / Société Civile

Date: 16/08/22

N°	Noms et Prénoms	Fonction	Organisme	Email	Cont
01	KOPATI William Kelly	Assistant Comptable	MEFP	kkonatiwilliam@gmail.com	72.8208
02	TITO Clément-Thierry	Expert Com-Proc		tito.clement@jph.fr	75.50.73 70.93.82
03	ASSOA CONSTANCE	L.N.B	Membre		72.15-
04	André-Mayo Pascal	DEV/LNB	Membre	-	75.01.07 72.40.57
05	MORHAICA Yvette	O.F.C.A	Délegate	laformation	75-720
06	NGBO-TIBA Gloria	A.F.I.C	Membre	glonangbo2@gmail.com	72.501
07	OUOKO-Théophile	ONAPHA	Membre	okothapi@yahoo.fr	75.53.10 72.37.39
08	OTTO Martine	OVEUCA	Board		75.05-67 72.57-5
09	TIKORO Angèle	OVEUCA	V.Pré		75.20-3
10	NDANBOU-JOËLLA	Représentante C. s. J. e.			75.53.13
11	LIMBAYA-Michelin	chargé de programmation	MEFP	michelinlimbaya@gmail.com	72.10.07 72.44.3
12	MADJI-DANDE -Dreus Mercia	Représentante C. s. J. e.			72.65.09
13	M ^{me} SELEYDANI HONDRIM	Représentante C. s. J. e.	RECAPEF		72.08.7
14	M ^{me} ZION Laure	membre	RECAPEF		72.77.2

Les Photos des consultations publiques

		
<i>Une attitude de la population de Béboua lors de la séance de consultation du public</i>	<i>Photo de famille après la séance de Consultation du public à Bossangoa</i>	<i>Une pause de la population de Mongoumba après la Consultation du public sur le PACRAC</i>
		
<i>Une vue de l'autorité administrative et locale lors de la séance de Consultation du public</i>	<i>Une séance focus sur l'évaluation des risques VBG/EAS/HS au niveau communautaire</i>	<i>Une pause des participants à la séance de Consultation du public</i>

